

PLAN DE GESTION DU SITE CLASSE DE BAUME LES MESSIEURS



Le Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs a pour objectif d'établir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour garantir la pérennité de ses qualités patrimoniales.

Le diagnostic a confirmé la sensibilité du site, avant de définir les enjeux principaux :

Enjeux paysagers

- Interventions localisées et résorption des points noirs paysagers répertoriés ;
- Valorisation des paysages : aménagement ou restauration des belvédères ;
- Reconquête paysagère : établissement d'un ETAT PAYSAGER DE REFERENCE.

Enjeux urbains

- Régler les dysfonctionnements liés à la circulation automobile.
- Préserver les caractéristiques urbaines de Baume les Messieurs.
- Maintenir les caractéristiques routières existantes.

Enjeux architecturaux

- Valoriser et conserver les éléments, même modestes, qui construisent et donne une identité au site.
- Encourager l'exploration du site.
- Abbaye : revaloriser les espaces structurants.
- Site des Grottes : donner une nouvelle image pour éviter les tendances à la banalisation, aménager le site en tirant parti des éléments forts du paysage, préservation et régénération du lieu.

Enjeux touristiques

- Maintenir la différenciation entre Baume les Messieurs et le site des Grottes.
- Permettre un accueil mieux adapté sur les différentes zones.
- Développer l'activité touristique en respectant la sensibilité du lieu et sa capacité d'accueil maximale.
- Ouvrir de nouvelles perspectives en associant Sermu, Granges, Blois et Ladoye sur Seille.

Le Plan de Gestion répond à ces enjeux en proposant des grandes lignes d'interventions avec des prescriptions particulières qui se justifient dans un contexte global de reconquête paysagère.

Il est important de rappeler que le site fonctionne comme une entité liée. Les interventions ponctuelles s'inscrivent dans une problématique générale et contribuent au même titre que les autres mesures à la préservation du lieu.

Les choix en terme d'actions tendront à privilégier la logique de fonctionnement de la reculée.

I - LE GRAND PAYSAGE

Les interventions sur le paysage se font à plusieurs niveaux. Les points noirs paysagers ayant fait l'objet d'un inventaire exhaustif, des propositions en terme de réhabilitation sont évoquées pour tenter d'assimiler ou de résorber ponctuellement l'impact négatif de ces éléments. Un deuxième type d'actions visera à valoriser le paysage existant par l'intermédiaire des belvédères. Des moyens de mise en valeur ou de restauration sont proposés pour l'ensemble des points de vue. A une autre échelle, l'état paysager de référence constitue une image idéale du paysage vers lequel diverses actions de gestion de l'espace devront tendre.

II. RESORPTION DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

111. Les réseaux aériens

Le diagnostic a relevé les réseaux ayant un impact négatif sur le paysage :

- La vallée du Dard : traversée longitudinale et sur les versants.
- Du site des Grottes au plateau de Crançot. Belvédère de Crançot.
- De Granges à Baume les Messieurs.
- La Cour Froide.

Les lignes devront faire l'objet d'un projet d'enterrement pouvant entrer dans le cadre d'une réfection des réseaux existants.

L'ensemble des aménagements ayant un impact fortement négatif sur le paysage, Baume les Messieurs doit envisager un programme global, en concertation avec les commune limitrophes de Granges et de Crançot.

Un projet existe déjà sur la commune de Baume les Messieurs pour enterrer les lignes et réseaux aériens. Toute intervention devra s'inscrire dans le cadre de cette action.

«La dissimulation des réseaux électriques au lieu-dit «Cour Froide» consiste à supprimer 265 m de réseau électrique aérien disgracieux. Cette mesure ne permettra qu'un effacement partiel dans ce secteur. En effet subsisteront 35 m de fils et trois poteaux aux abords immédiats de la rivière. Il seait utile d'envisager une solution plus radicale faisant disparaître totalement cet équipement tant en rive gauche que dans sa traversée de la Seille.» Courrier de la DIREN du 4 Août 1999.

L'étude concernant l'effacement du poste cabine haute «Cour Froide» et lignes hautes et basses tension a été reprise par la SIDEDEC à la demande de la DIREN et de l'Architecte des Bâtiments de France, afin de compléter les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension prévu.

La suppression du poste de transformation en cabine haute à proximité du restaurant et chalet de vente proche de l'entrée des grottes pourrait être traitée dans le cadre d'une opération visant la résorption des points noirs paysagers, le Conseil Général ayant entrepris récemment une réflexion à ce sujet, en collaboration avec le SIDEDEC.

La mise en souterrain de la totalité du réseau aérien HTA 20 000 volt situé dans la reculée a été chiffré, il y a au moins une dizaine d'années. Cete étude doit être réactualisée.

Des améliorations peuvent être envisagés au niveau du réseau aérien B.T posé sur certaines façades des bâtiments de l'Abbaye. (renseignements obtenus auprès du SIDEDEC. 11/99).

Il serait judicieux de traiter le dossier réseaux et transformateur, situés dans la vallée du Dard, et descendant de Granges dans un même programme d'enfouissement.



112. Le CHATEAU D'EAU et LA PERCEPTION du bourg de Granges sur Baume depuis la reculée

Le château d'eau a un impact visuel limité depuis le fond de la reculée. Cependant, il est visible de certains points d'observation principaux. Son impact est directement lié à sa représentation subjective. Les visiteurs, mais également les habitants, considèrent cet élément comme un point noir majeur.

La réflexion doit surtout prendre en compte l'effet induit par le château d'eau sur son site d'implantation : il est « posé » à proximité immédiate de bâtiments, au cœur même du village. Si ses dimensions monumentales peuvent s'adapter à un paysage de plateau, elles entrent en conflit direct avec l'échelle d'un bourg. Le château d'eau est perçu comme un désagrément majeur pour les habitants. Les propositions auront pour objectif de restaurer un environnement acceptable pour les habitants de Granges.

La vocation touristique de la commune est très peu compatible avec la perception du site actuellement. Le château stigmatise l'entrée du bourg.

Une réflexion doit être engagée avec les services concernés, afin de voir l'alternative qui peut être proposée pour limiter l'impact du château d'eau, ou au mieux, de le supprimer.

La problématique principale est de gérer son influence dans son environnement bâti. Les solutions d'intégration paysagère (dans un ensemble plus vaste, et de perception lointaine) ne sont cependant pas forcément adaptées.

- La suppression, si la mesure est techniquement possible, paraît la solution optimale.

Les autres solutions destinées à limiter visuellement l'impact de l'élément n'auront que peu d'effets aux abords immédiats du château d'eau. Si sa reconstruction (de taille moindre) est cependant nécessaire, il serait souhaitable d'en définir précisément l'emplacement. L'éloignement du village risque d'entraîner des coûts supplémentaires en terme d'investissements, il garantit également un meilleur environnement proche pour les habitants de Granges.

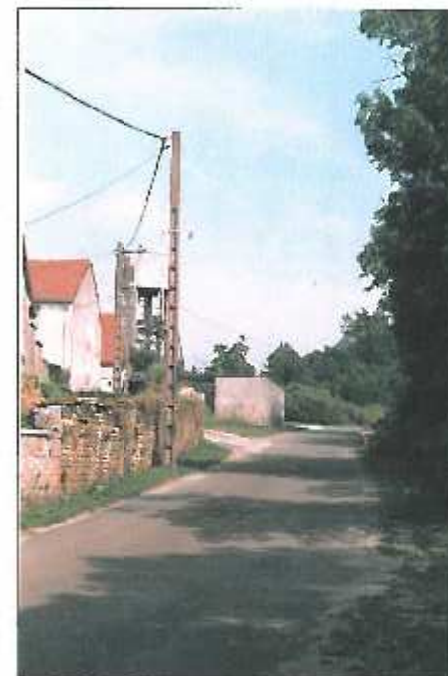
- Il est possible également d'envisager une végétalisation :

Les limites : destinée à camoufler l'aspect minéral, elle ne modifie pas les volumes importants de l'élément, elle les enveloppe. La végétalisation nécessite des supports sous forme de treillis qui devront être fixés sur la structure. La disposition de ces treillis devra faire l'objet d'un traitement architectural particulier : le château d'eau sera alors traité comme un objet sculptural. L'impact en volume à Granges sur Baume sera identique.

- Une autre possibilité consiste à peindre le château d'eau.

Le château d'eau devient objet d'art. Si l'effet en trompe l'œil peut être réussi en vue lointaine, il n'est pas destiné aux abords immédiats de Granges. Il faut éviter d'imposer en plus du château d'eau une « décoration » qui risque d'être mal « assimilée ».

La solution retenue serait la suppression de l'élément actuel, avec une reconstruction éventuelle et réduite, à l'extérieur de la zone bâtie.



Depuis Baume les Messieurs, les pavillons implantés à proximité de la falaise ont un impact extrêmement négatif. Un traitement adapté des façades, notamment dans le choix des couleurs, pourrait permettre de palier ponctuellement le problème. La plantation de quelques arbres de hautes tiges est préconisée.

L'objectif n'est pas de dissimuler l'ensemble du bâti mais de l'intégrer au mieux pour qu'il devienne un élément du paysage et non un point d'appel.

Les arbres de hautes tiges n'auront pas d'effet d'écran depuis les habitations de Granges : la vue sur la reculée peut leur être préservée.

113. L'assainissement

Cette question concerne non seulement Baume les Messieurs, mais également les communes de Crançot et de Granges.

En effet, les communes du plateau déversent actuellement les eaux usées et vannes dans les laizines des falaises calcaires. Les infiltrations polluent le Dard et la Seille.

Il n'est pas tolérable de maintenir cette situation. Chaque commune doit prendre la responsabilité de ses eaux vannes et trouver un moyen de remédier à la situation actuelle. **Les objectifs de la gestion du site classé reposent en effet sur des caractéristiques environnementales et paysagères, dont fait partie la qualité de l'eau.**

Plusieurs solutions techniques peuvent être envisagées. Les actions doivent cependant être diligentées pour restaurer un équilibre qui fait défaut. La question de l'assainissement peut être considérée comme une priorité en regard des désagréments et des impacts sur l'environnement naturel.

La pollution effective de l'eau n'est pas visible. C'est ce qui explique la lenteur des actions.

Certaines conséquences indirectes sont cependant perceptibles. Ils rappellent l'urgence des mesures à prendre :

- Problème de stabilité des sols sur le versant de la route du Mont, dû en partie aux infiltrations : un tuyau d'effluents arrive ouvert à mi-pente, empruntant un chemin actuellement infrequentable : le sentier des Moines.
- La station d'épuration de Granges sur Baume, qui ne fonctionne pas, présente une image incompatible aux environs d'une laiterie.

La commune de Baume les Messieurs doit également envisager une solution pour purifier ses effluents. Une étude est en cours pour définir si l'assainissement se fera de façon collective (en liaison avec certaines communes du Val de Seille) ou individuellement.

Des choix doivent être rapidement faits.

114. La DECHARGE destinée aux gravats, sur le site des Grottes

Elle n'est pas autorisée. L'élimination des gravats et déchets doit faire l'objet d'une gestion maîtrisée.

A cet égard, le panneau implanté à proximité «légitimant la décharge» est absolument illégal. Autre effet indirect, non moins négligeable (et assez cocasse) : il souligne l'existence d'une décharge, à quelques mètres d'un panneau touristique vantant les mérites du site.

Placée au cœur de la reculée, à proximité des aménagements touristiques, elle doit faire l'objet d'un traitement prioritaire.

Principes paysagers :

L'objectif est d'obtenir une revégétalisation la plus « naturelle » possible, qui puisse évoluer vers un massif boisé, qui est le seul garant d'une restauration du sol et d'une stabilisation durable.

Principe fondamental : il faut laisser le temps à la végétation de s'installer.

Le système de dynamique végétale sera préféré à une végétalisation artificielle.

Pour obtenir rapidement des résultats satisfaisants, deux types d'interventions seront engagés simultanément :

- Une végétalisation d'accompagnement pour permettre de préserver les écrans en place ou d'en recréer ponctuellement, le temps de la renaturation du talus.
- La restauration du talus.

Principes techniques :

Phase 1 :

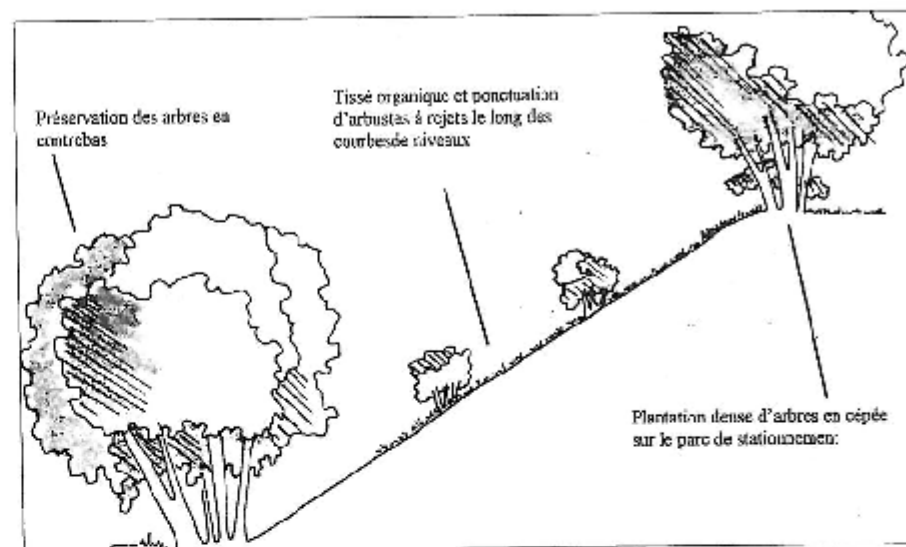
1. Maintenir la végétation qui forme un écran. Le bosquet situé entre la rigole et le Dard sera maintenu. A noter le rôle important de rétention du sol meuble de la frange en bas de talus.
2. Restauration du sol :
 - Evacuation hors site des remblais impropres à la plantation. La pente peut être reprise à ce stade avec une réduction ponctuelle de la plate forme de stationnement. Il faut tendre à restaurer un talus de 65% au maximum.
L'intervention en partie basse du talus sera délicate. Un accès en contrebas peut s'avérer nécessaire.
 - Apport de terre végétale sur une épaisseur de 50 cm au minimum
 - Stabilisation mécanique des terres : stabilisation du sol avec un système de fascines implantées de façon intermédiaire dans le talus, ainsi qu'une stabilisation superficielle des terres pour limiter le ravinement. Un film superficiel et provisoire en toile de jute permet de limiter le ravinement des terres, jusqu'à l'implantation définitive de la végétation.
1. Plantation dense en haut de talus d'une frange arborée. Elle devra être la plus aléatoire possible. Des arbres en cèpée seront préférés pour leur silhouette permettant non seulement une intégration aisée, mais formant un volume efficace.



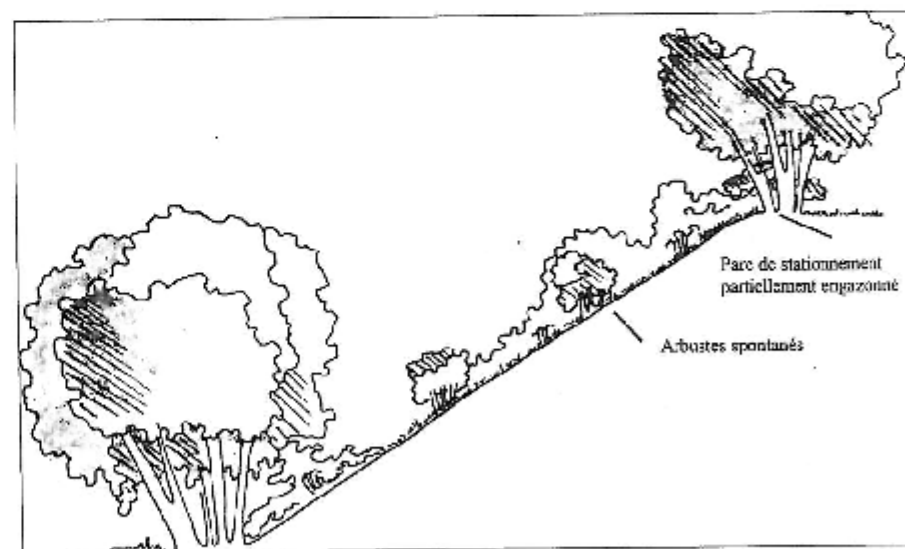
1. Plantation dense en haut de talus d'une frange arborée. Elle devra être le plus aléatoire possible. Des arbres en cépée seront préférés pour leur silhouette permettant non seulement une intégration aisée, mais formant un volume efficace.
1. Plantation ponctuelle de jeunes plants émettant facilement des rejets, dans le sens des courbes de niveaux intermédiaires. Le but de ces plantations est de renforcer la stabilisation du talus à des niveaux intermédiaires. La revégétalisation sera cependant spontanée.
Les végétaux retenus doivent avoir un système racinaire traçant, drageonnant avec une facilité de donner des cépées après avoir été rabattus sur souche. Ils devront appartenir à la palette végétale locale.
1. Engazonnement d'un mélange de graminées et de vivaces adaptées au milieu et respectueux des variétés locales. Ce procédé permet d'obtenir une couverture du sol, et d'attendre l'implantation progressive des essences arbustives spontanées.

Phase 2 :

1. Gestion des cépées et des bosquets pour ne plus créer d'écran. Certains arbres seront supprimés pour valoriser la végétation et surtout donner un effet de profondeur au site.



Principe de renaturation du talus



12. VALORISATION DES PAYSAGES : aménagement ou restauration des belvédères ou des points d'observation majeurs.

121. Le belvédère de CRANCOT

Le belvédère de CRANCOT est le point de passage le plus fréquenté (notamment par les cars de tourisme), mais le diagnostic a mis en évidence le fait que les arrêts étaient de courte durée.

Dans une perspective d'aménagement global sur la reculée, il convient de qualifier le lieu, et d'identifier ses fonctions :

Un espace de réserve pour le stationnement (pour désengorger le stationnement en bas du site).

Pour préserver le site des Grottes en contrebas, il est souhaitable d'encourager un accès piéton par les échelles et les sentiers.

Un espace de distribution. Le site doit servir de point de jonction avec les différents lieux majeurs de la reculée.

Il faut une liaison avec :

- l'éperon de Sermu : belvédère, échelles et accès à Baume.
- le site des Grottes, les échelles, et la liaison avec Baume par le sentier du Dard à pied ou par la route de la vallée du Longe bief pour un accès en voiture.
- les sentiers : GR 59, *sentiers des Murgers*, *sentier des Combes* et le *sentier du Dard*.

L'information touristique devra être présente pour encourager à une découverte plus complète du lieu.



Les objectifs issus du diagnostic :

- Organiser le stationnement : bus, VL et stationnement longue durée / arrêt mi-mite*
- Aménagement des abords : voiries, espaces piétons, accès aux échelles, liaisons entre les deux belvédères, un espace d'information correctement implanté...*
- Prescriptions sur les espaces privés pour un traitement qualitatif global.*

Prescriptions particulières :

- Aménagement du belvédère dans un espace requalifié. Les garde-corps seront changés pour un modèle linéaire. La gamme du mobilier tendra à être cohérente sur l'ensemble du site. La plate-forme sera traitée avec un matériau contrastant avec la voirie.
- Enterrement des réseaux aériens sur le site : un périmètre minimal d'intervention est à fixer en fonction des limites visuelles.
- Réfection du carrefour : il convient de conserver le traitement « enherbé » et la dénivellation existante. L'espace d'information peut être situé sur l'espace en contrebas.
- Conservation du cheminement enherbé de l'accès aux échelles et au deuxième belvédère.
- Remplacement des plantations à l'avant de la clôture du restaurant par une haie champêtre, plus en accord avec son environnement.
- Maîtrise de la végétation : il faut conserver les arbres en limite de falaise mais tailler les arbustes et des arbres en contrebas pouvant limiter la vue. Il est nécessaire d'entretenir régulièrement l'espace entre le garde-corps et la falaise pour éviter d'avoir un espace intermédiaire délaissé, qui dévalorise l'ensemble. Les détails soignés participent à l'image qualitative du lieu.
- Suppression des panneaux publicitaires fixés sur le garde-corps existant.

122. Le belvédère de GRANGES SUR BAUME et ses abords immédiats

- Le belvédère

Le principe repose sur une intervention limitée au niveau de la tête du belvédère, avec des modifications ponctuelles pour un meilleur traitement qualitatif.

Il est nécessaire de modifier la perspective sur la plate-forme du belvédère pour rompre «l'envolée de marches» et l'effet de corridor. Cette image est renforcée par le grillage actuellement implanté de part et d'autre de l'accès.

Scénario 1

La plate-forme serait plus large mais moins éloignée. Les caractéristiques et l'ampleur du panorama sont préservés par les avancées proposées.

La perception de l'aménagement depuis le site est minimisée par le recul du grillage.

Les plantations sont destinées à accompagner et intégrer l'aménagement :

- Plantations aléatoires, avec des arbustes issus du site et transplantés (végétation arbustive de versant).
- Banquette engazonnée latérale.

Scénario 2

La plate-forme sera conservée à l'extrémité, en l'élargissant vers l'Ouest (vue sur l'entrée de la reculée et l'amorce de la vallée du Longe Bief).

Une plate-forme intermédiaire pourra être implantée pour créer un effet de palier, avec une extension vers l'Est (vue sur Baume les Messieurs).

Les escaliers seront repris en réduisant la profondeur des emmarchements pour permettre une descente plus confortable.

Des plantations sont préconisées pour accentuer la dissymétrie de l'aménagement.

- Les espaces intermédiaires

Les escaliers courbes sont à conserver. Il faut prévoir un rafraîchissement de la main courante : une peinture gris mat est préconisée.

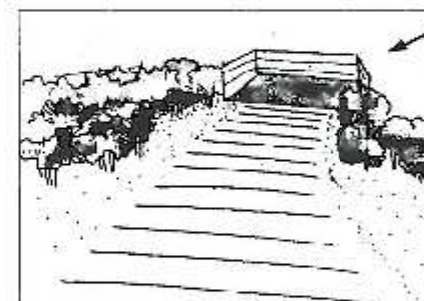
Tous les bancs liés au belvédère seront remplacés par un modèle unique. A noter : la semelle de fondation ne doit pas être visible, et surtout pas en saillie.

Pour l'ensemble des informations, il serait souhaitable d'utiliser le R.I.S de la place de l'église : indication du réseau de sentiers liés à Granges (le sentier des Moines, des Murgers, le GR 59, et les Laves).

Le départ du sentier des Moines et de l'accès à pied à Baume les Messieurs sera rappelé au niveau de la plate forme intermédiaire : identification du sentier, information directionnelle, et estimation de la durée de la descente.



Etat actuel

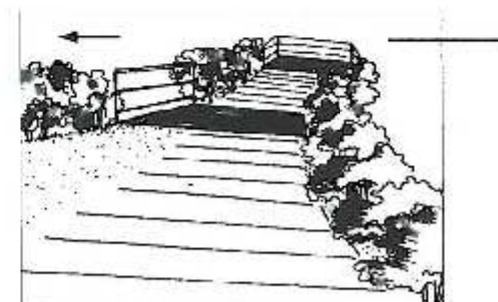


Le grillage est déplacé et intégré à des arbustes transplantés, disposés aléatoirement.

Recul de la tête du belvédère pour permettre une meilleure intégration

Scénario 1

vue vers Baume les Messieurs



La plate-forme intermédiaire rompt le linéaire et l'envolée

vue vers l'entrée de la reculée

Le grillage est déplacé et intégré à un linéaire d'arbustes transplantés.

Scénario 2

- Granges sur Baume

L'aménagement du belvédère doit être étudié avec son environnement immédiat.

- Traitement qualitatif des espaces publics et privés visibles depuis la place : la station d'épuration, la laiterie, et la voirie.

La laiterie participe à l'animation du site : un traitement soigné de ses abords valoriserait son activité commerciale. Il est peut-être possible de répartir différemment les espaces et proposer une extension des zones privés de la laiterie sur l'arrière (vers la station d'épuration qui devra être détruite) et une restitution au domaine privé de la zone située entre la voirie et le bâtiment principal.

- Le fleurissement actuel du bourg orne quelques massifs bordurés ou des conteneurs quelque peu surprenants (dont la fonction principale a été maladroitement détournée).

Un fleurissement des abords des belvédères est inutile. Il convient de privilégier un traitement qualitatif et soigné pour améliorer le confort des visiteurs et « donner le paysage à voir ».

Il est préférable d'avoir un fleurissement sur les espaces publics au niveau de la place de l'église et devant la mairie. La palette végétale sera adaptée au site, pour éviter un fleurissement trop urbain en choisissant des vivaces plutôt que des annuelles.

123. Le belvédère de SERMU

Situé au bout de l'éperon rocheux, il permet de découvrir Baume les Messieurs. Les jardins en terrasses ainsi que l'adaptation au relief de l'abbaye sont particulièrement valorisés.

Il est placé à proximité du GR 59 et du sentier des Laves auxquels il peut être simplement relié. Il peut même être le point de jonction avec le sentier projeté *des Murgers*, sur le plateau de Sermu.

Les principes d'aménagement s'attacheront à préserver le site existant, en proposant un traitement sobre.

- Conserver le revêtement enherbé et la végétation en place.
Un élagage ponctuel devra cependant permettre de maîtriser ponctuellement la végétation sur le côté Est, occultant partiellement la vue sur Baume les Messieurs.
- Utiliser le motif caractéristique du murger.
Un parapet en moellons calcaires pourra être monté, dans le même appareillage que les murgers (parement et chaperon). Les joints secs initialement souhaités seront remplacés par des joints beurrés, pour des raisons de sécurité (les saillies pouvant servir de support d'ascension pour les enfants)...

Le muret ne permet pas la notion de transparence, mais il utilise un motif paysager local. Les pierres peuvent être récupérées sur place à partir des murgers détruits ou renversés.

On a alors un effet d'appel puis de découverte du panorama.

Deux scénarii peuvent être envisagés :

1. La reconstitution d'un murger d'un mètre de hauteur (pour être conforme aux normes de sécurité en matière de garde-corps).

Les atouts : le motif du murger est reconstitué à l'identique, sans déclinaison ni adaptation. L'aménagement sera perçu comme une continuité « naturelle » du maillage de murets. La fonction détournée de l'élément permet de « gommer » l'impact du belvédère. Le paysage n'est pas spontanément *donné à voir*. Le promeneur doit s'approcher pour en découvrir l'ampleur.

Les limites : la hauteur peut inciter les enfants à vouloir escalader le parapet pour « mieux voir le paysage ».

Le chaperon pourra être incliné vers l'intérieur pour éviter qu'il ne soit utilisé spontanément comme une « plate-forme » d'observation ou comme un appui.

2. Un muret de même facture mais plus bas, surmonté d'un garde-corps métallique, composé de deux fers plats scellés. Il permet de souligner le paysage.

(cf photomontages page suivante)

Belvédère de Sermu



état actuel



état projeté

nable du linéaire dégagé, et sans protection doit être repensé, dans une volonté
ser au maximum le site, l'aménagement en contrebas risque d'être visible. Il
image de souligner le haut des falaises avec un élément perceptible depuis la

galement pas souhaitable de contrarier l'effet produit par la grande surface
ée en balcon sur la reculée, avec un garde-corps aussi léger et transparent

souhaitable d'estimer la dangerosité du site dans son état actuel. L'aménage-
ne du belvédère, peut, alors, être remis en question.

orama de ce belvédère est plus intéressant que celui offert à Granges sur
De dernier est cependant lié à une activité économique et crée une animation
a place de Granges sur Baume est un pôle fédérateur.

êts de ce belvédère par rapport à celui de Granges sur Baume :

orama plus intéressant.

imité de la voirie et accès rapide et à niveau.

ibilité de stationnement à proximité.

ivénients

olème de sécurité

ence de pôle ou d'activités complémentaires

er de créer un phénomène de concurrence inutile, et pour limiter la fréquentation
site, un parti volontaire peut être retenu. Le belvédère sera aménagé sans
que particulière. Il sera «découvert» par les promeneurs empruntant la *route-*
?

lage de l'accès par un revêtement meuble depuis la voirie jusqu'au belvédère,
érie du terrain de jeux permet de créer un effet d'appel . Le chemin suscite un
ment.

onnement

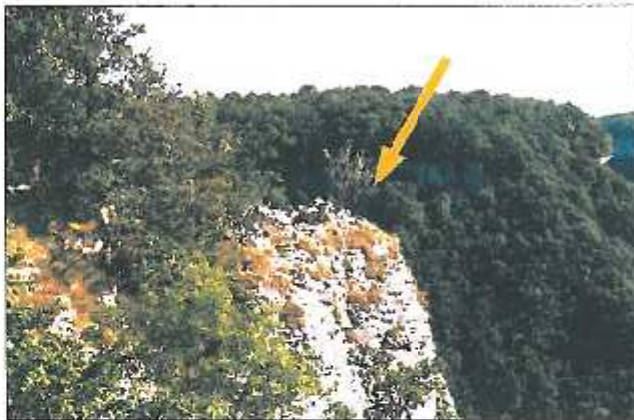
onnement au carrefour de la RD 75 et RD 4.

inement piéton (cf. § sur la route-belvédère) à partir du parc de stationnement,
ettant de rejoindre Granges sur Baume, en passant par de nombreuses fenêtres
noramas sur la reculée.

ques emplacements ponctuels sur une surlargeur enherbée.

ossé enherbé pourra être créé pour éviter un stationnement anarchique sur la
-forme de jeux.

Vue depuis le site de l'antenne : l'éperon du belvédère.
Il est nécessaire de conserver un certain recul pour une meilleure intégration.



Les arbres de haute tige, comme les arbustes latéraux seront conservés.



Vue sur l'entrée de la reculée depuis le belvédère.
Effet de corridor, et amorce de la vallée du Longe Bief.



Une plate-forme engazonnée, un terrain de jeux en surplomb de la reculée.

125. Les ROUTES – BELVEDERES

• La RD 210 reliant Granges sur Baume à la RD 70 (route du Mont)

On constate :

- Un stationnement insuffisamment utilisé, au niveau du carrefour RD 210 et RD 70.
- La RD 210, une route en balcon par rapport à la reculée avec plusieurs belvédères ou fenêtres.

La séquence du carrefour jusqu'à Granges sur Baume peut être traitée en itinéraire piétonnier pour découvrir plusieurs perspectives sur la reculée.

Afin de préserver le caractère rural de cette séquence, les abords seront enherbés jusqu'en limite de voirie et le cheminement piéton ne sera pas séparé de la chaussée.

Même si la réfection récente de l'itinéraire a quelque peu amputé cet espace résiduel, il est souhaitable de disposer de larges bas-côtés enherbés.

Les glissières seront déplacées vers l'aplomb de la falaise : elles serviront de garde-fou pour les promeneurs.

Le parc de stationnement, situé à l'intersection de la route du Mont et de cette séquence pourrait être aménagé. Un ombrage ponctuel serait le bienvenu. Cependant les plantations doivent être opportunes et pensées dans une logique de site : une haie arborée pourrait accompagner la voirie depuis l'amorce de la parcelle et se continuer jusqu'au parc de stationnement qui se trouverait ainsi « isolé » de la chaussée. Une haie basse peut se prolonger sur le reste du périmètre de la parcelle ou être remplacée par une clôture barbelée. La végétation de la haie serait maintenue basse pour permettre une bonne visibilité ; elle serait interrompue au niveau du passage du GR 59.

• La route du Mont (RD 70) reliant Baume les Messieurs au plateau de Granges.

Le diagnostic a mis en évidence les problèmes de stabilité de cette portion de route, à flanc de versant. Ce problème de mécanique des sols est directement lié à l'assainissement de la commune de Granges sur Baume.

Principes :

La chaussée ne devra pas subir d'élargissement ou de recalibrage même ponctuel, à cause des contraintes techniques des sols, mais également pour éviter un marquage trop important de l'itinéraire dans le paysage.

Si la largeur actuelle permet le croisement à vitesse réduite des VL ou d'un car et d'un VL, celui de deux bus est plus aléatoire. Elle ne doit cependant pas justifier d'aménagement. Il

est préférable d'envisager un sens (ascendant ou descendant) qui serait interdit pour les cars de tourisme.

Il n'est également pas souhaitable de prévoir des surlargeurs ponctuelles : elles seront extrêmement réduites, et risquent d'être malgré tout utilisées par les automobilistes pour des arrêts occasionnels afin de contempler ou photographier le site. Les véhicules risquent alors d'encombrer l'itinéraire.

- Les abords routiers resteront en l'état.
- Il n'est pas souhaitable de multiplier les fenêtres ou les ouvertures sur le boutg ou sur la reculée : les visiteurs seraient alors tentés de s'arrêter sur le bas-côté alors que la largeur de chaussée ne permet pas ce genre de manœuvre. Il est préférable d'orienter plutôt les visiteurs sur les belvédères de la route de Granges.
- La végétation sera préservée et entretenue.
- Une circulation piétonne est à étudier pour relier le sentier *les Laves* à celui *des Moines* : la largeur actuelle le permet.
- Les glissières bois seront généralisées sur l'ensemble de la séquence pour affirmer la notion d'itinéraire : qualification et identification de la *route du Mont*.
- Des plantations arbustives ponctuelles en talus sont à effectuer, afin « d'accélérer la végétalisation » des grillages de rétention des terres. Des plants issus du site seront transplantés.

Sur cet itinéraire, le parti de « découverte totale du site » et des « effets de surprises » a été privilégié plutôt que la notion de « découverte progressive ».



13. UN ETAT PAYSAGER DE REFERENCE

131. Les principes paysagers

La difficulté des interventions réside dans le fait que l'analyse comme les prescriptions concernent l'ensemble du paysage, donc les propriétés privées autant que le domaine public.

L'état paysager de référence permettra d'obtenir une base de travail avec les acteurs locaux et différents partenaires. C'est une cartographie permettant de visualiser un état d'équilibre paysager, vers lequel doivent tendre les différentes actions.

Une réflexion commune devra être engagée, associant les propriétaires comme les professionnels pour en définir les principes et la faisabilité.

C'est également un outil pédagogique pour sensibiliser les acteurs locaux. Il importera cependant de l'expliquer au préalable.

Différentes problématiques rencontrées :

Le diagnostic a mis en évidence la sensibilité paysagère de la reculée, due en partie à l'abandon de l'activité agricole. La mutation du paysage tend vers une fermeture de l'espace.

- Parcelles non cultivées, évoluant en friches
- Parcelles non cultivées faisant l'objet d'une valorisation par sylviculture
- Parcelles entretenues mais en évolution (épaississement des haies et développement arbustif non géré en périphérie de parcelle).

Typologie d'interventions : les actions proposées dans le plan de gestion sont variées. Elles ont pour ambition d'intervenir autant sur les grands principes paysagers que sur des problématiques localisées.

a. Restauration / reconquête des paysages

- Restauration de prairie à partir d'une parcelle en friche
- Restauration de prairie à partir de parcelles en sylviculture :
- Détermination de la limite paysagère de la lisière forestière.
- Restauration du patrimoine construit : murgers, cabordes ou bief

b. Maîtrise de l'évolution

- Gestion maîtrisée des haies bocagères : entretien. Conservation d'une strate arborée ponctuelle mais rabattage des arbrisseaux et arbustes.
- Régénération maîtrisée des lisières et des ripisylves.
- Interdire les boisements de conifères ou la populiculture.

c. Aménagements

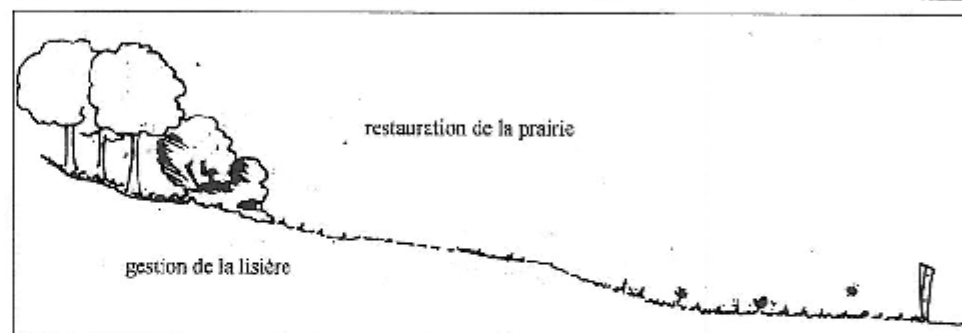
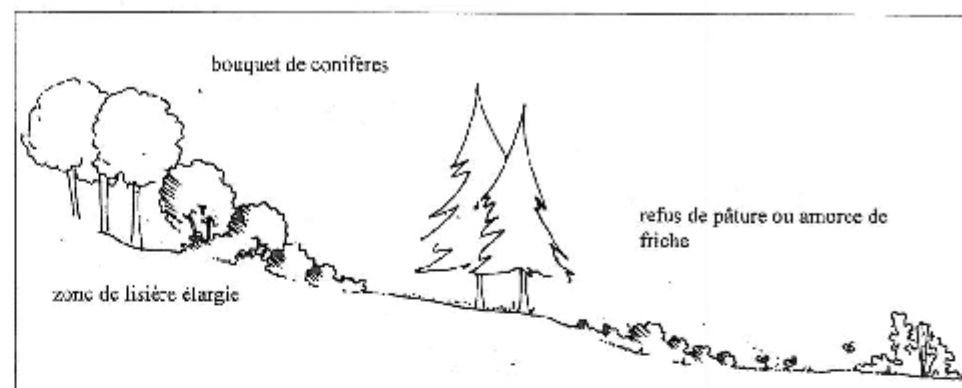
- Remplacer certaines haies par des clôtures pour permettre localement une exploitation mécanisée. Ceci implique de restaurer en contrepartie, d'autres tronçons.

*« L'homme n'hérite pas de la terre de ses ancêtres,
il l'emprunte à ses enfants ».*

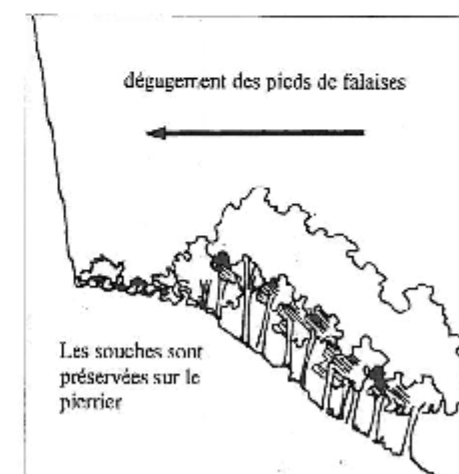
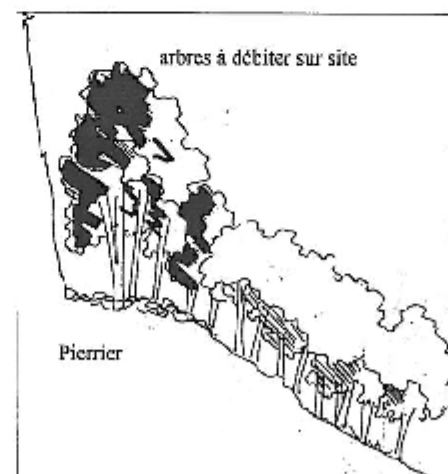
Saint-Exupéry



- La reconquête pastorale de certains fonds de vallées. L'objectif est d'ouvrir certains talwegs et amorces de versants, afin de retrouver une cohérence paysagère. la prairie est un motif incontournable de la vallée.
- Limitation de l'enrichissement et intervention jusqu'en limite de lisière forestière véritable.
- Restauration des abords de cours d'eau.
La ripisylve sera préservée : maintien des différentes strates végétales (arbustes, arbrisseaux et arbres) et de la continuité biologique avec les lisières. Les bermes murées et les fonds dallés des ruisseaux seront restaurés, le cas échéant.
- Préservation des versants.
Les versants seront conservés boisés. En effet, l'objectif est de restaurer un paysage qui doit pouvoir retrouver un certain équilibre ; il peut s'affranchir de la représentation traditionnelle ou historique du lieu pour privilégier un état légitimé par les conditions économiques, écologiques ou paysagères. Les versants boisés assurent en effet un couvert continu pour une faune sauvage protégée qui a trouvé refuge dans la reculée. Ils assurent également la stabilisation des sols et des pierriers. La forêt de versant est un motif cohérent d'une vallée.
- Valorisation ponctuelle des falaises
Les versants boisés amoindrissent la dimension monumentale des falaises. Un déboisement limité en pied de falaises permettra de mettre en scène un éperon ou un cirque rocheux.



Gestion des lisières forestières : modification de l'occupation du sol en aval, et gestion progressive en fonction de la réactivité végétale.



Principe de valorisation des falaises

132. Le premier doigt de gant / L'AMPHITHEATRE

Intérêts de la vallée

- Première vallée de la reculée.
- Situation à proximité du bourg.
- Exploration et promenade à l'échelle du visiteur de Baume les Messieurs. Il est destiné au promeneur plutôt qu'au randonneur.
- Possibilité «d'aller jusqu'au bout» de la reculée : découvrir ce qu'il y a au fond de l'impasse et être au pied du cirque.
- Perspectives intéressantes sur l'abbaye et le clocher en tuf.
- Cheminement par Villeneuve et sous les jardins en terrasses extérieurs à l'abbaye.

Une promenade par l'amphithéâtre est indispensable pour la compréhension globale du site.

Le doigt de gant est trop court pour un traitement en séquences. L'amphithéâtre se découvre soudainement : perspective sur la vallée et le cirque. La promenade privilégie ensuite les zooms et les détails : notion d'ambiance.

L'ambiance peut se définir sur ce site comme un équilibre entre les espaces d'ombre et de lumière.

Restauration de la vallée :

- Un bouquet de conifères bouche la perspective depuis la rue de l'abbaye et depuis le chemin du talweg.
- Quelques plantations de conifères ferment le fond de vallée : restauration en prairie.
- Restauration des pâturages et dégagement de l'amorce des versants. Reconquête des prairies enfrichées. Réouverture du fond de vallée.
- Restauration des lisières jusqu'en limite véritable.
- Gestion du cordon végétal bordant le ruisseau : conserver les cépées bordant le lit ainsi que la végétation intégrée aux ouvrages maçonnés. La restauration des prairies et l'ouverture des abords de la ripisylve vont permettre à la végétation de reconquérir les abords du ruisseau. Sélection de la végétation : préservation de quelques arbres en cépée, et maintien au stade arbustif de la majeure partie de la frange.
- Conservation et entretien des murets et structures maçonnées le long du lit du ruisseau : lit dallé et berme murée sur un côté.
- Déboiser le pied des falaises sur l'ensemble du cirque pour dessiner la couronne rocheuse.
- Points noirs paysagers : véhicules sur cales servant d'abris pour les moutons + bâche plastique. Une intervention est nécessaire. L'implantation d'abris en bois pour le troupeau de moutons pourra être tolérée si elle répond aux critères de qualité et d'intégration paysagère : choix de l'implantation et mesure de l'impact.

Les principes sont présentés sous forme de fiches d'interventions avec l'identification et la localisation des zones concernées ainsi qu'un croquis montrant l'impact des mesures préconisées.



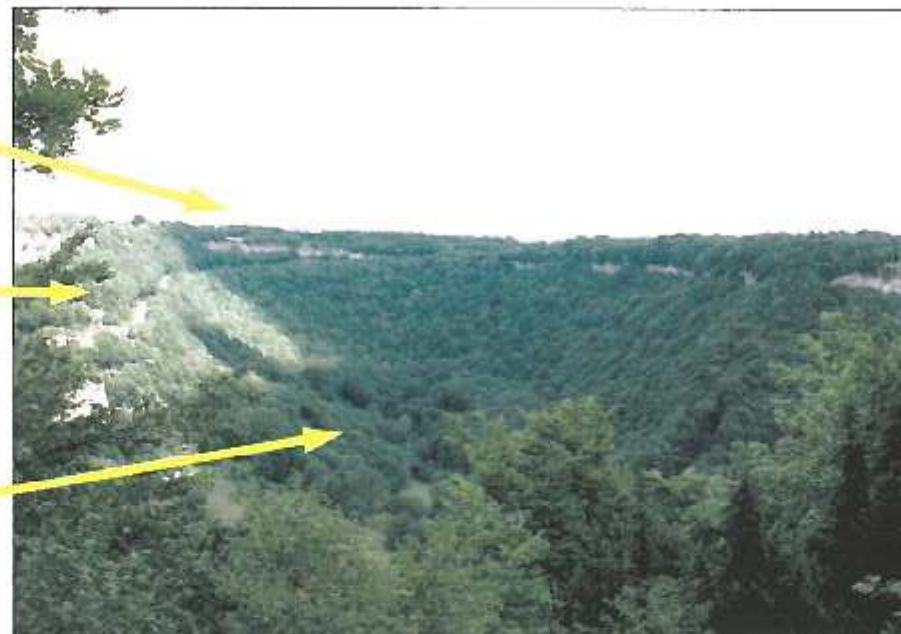
1 AMPHITHEATRE - Principes généraux



Cirque

la route du Mont

Fermeture du doigt de gant par forestation progressive aux dépens des prairies. Perte des ambiances paysagères.



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Reconquête paysagère du doigt de gant avec une restauration des motifs paysagers légitimes en conservant un équilibre éco-biologique.

Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée.

Reconquête :

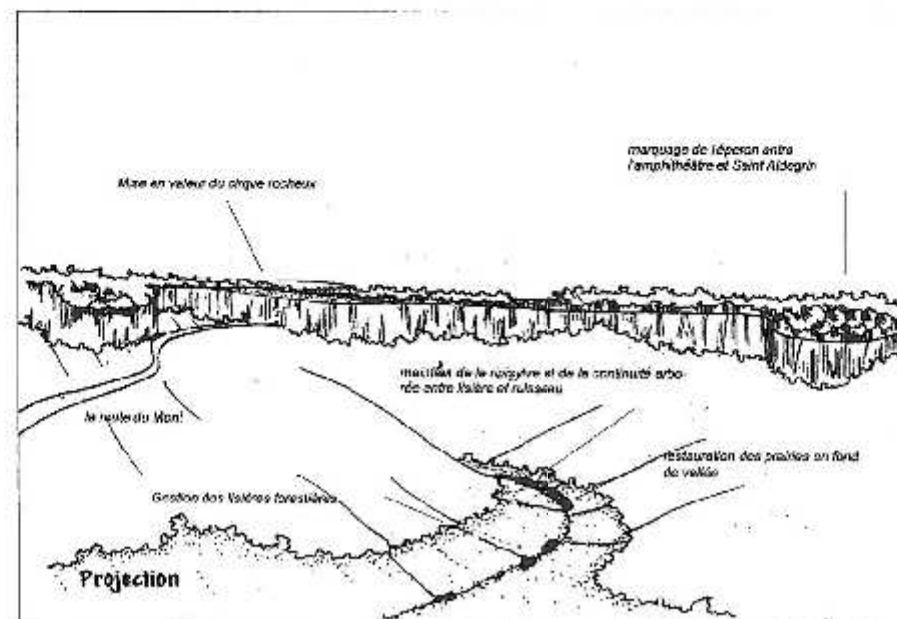
- Rétablissement des prairies en fond de vallée et en amorce de versant.
- Suppression des parcelles arborées en résineux.
- Conservation de trois motifs principaux : la forêt, la prairie et les franges arborées. Les parcelles en friches seront revalorisées.

Valorisation paysagère :

- Dégagement des pieds de falaises pour réaffirmer le cirque rocheux.
- Suppression ponctuelle d'éléments ou d'obstacles visuels sans justification sur le lieu.

Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Assurer la continuité entre la ripisylve et les lisières forestières.
- Restaurer et gérer des lisières forestières.
- Maintenir de la végétation arborée bordant la route du Mont pour ne pas accentuer la saignée rigide et artifi-



2

AMPHITHEATRE - Entrée



Cirque boisé

Bouquet de conifères masquant la perspective sur l'Amphithéâtre

Vileneuve



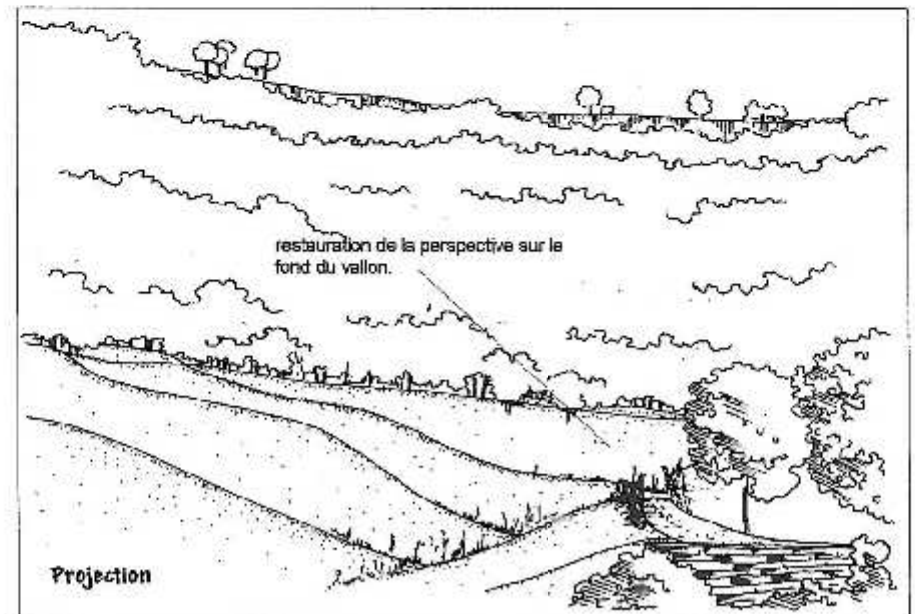
PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Suppression du bouquet de conifères à l'entrée de l'amphithéâtre.
- Gestion du patrimoine arboré et arbustif : élimination systématique des arbustes (spontanés, refus de pâture...).
- Maintien des pâtures.

L'objectif est d'ouvrir le champ visuel depuis le bourg de Baume les Messieurs.

IMPACT ESTIME

- Restauration de l'amphithéâtre : ouverture du doigt de gant, restauration du fond de vallée.
- Élimination de l'obstacle visuel.
- Restauration d'un cadre plus agréable aux abords immédiats du bourg.



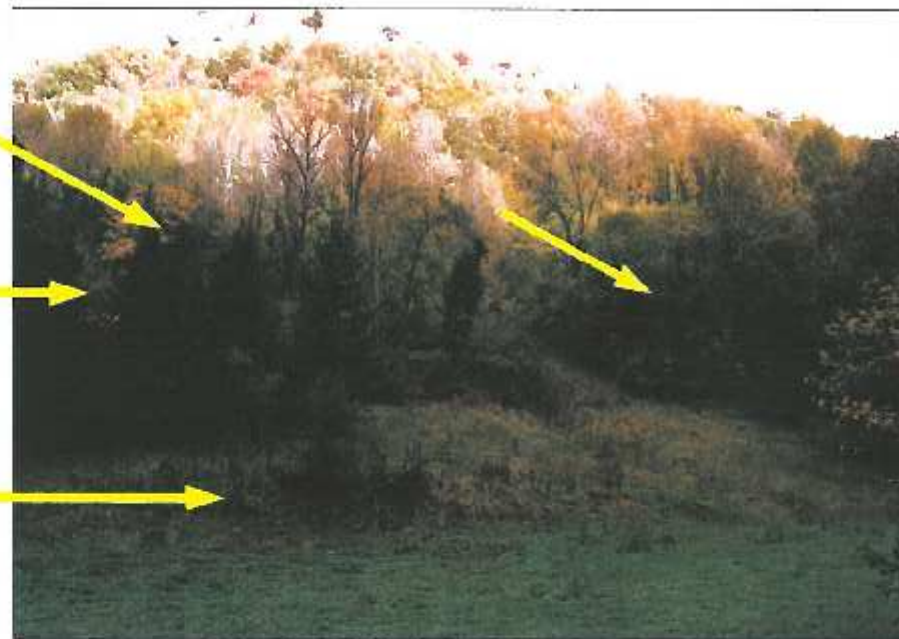
3 AMPHITHEATRE - Gestion des lisières



Elimination des ponctuations de résineux

Recul de la limite jusqu'en lisière forestière véritable

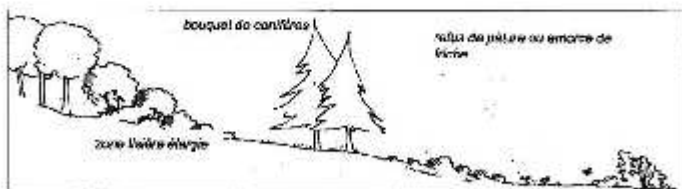
Restauration de la prairie : élimination des refus, rétablissement de la pâture ou fauchage.



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

La lisière constitue une zone de transition entre un milieu arboré et un milieu ouvert. Actuellement, la limite évolue progressivement avec un enrichissement progressif par abandon des pâtures ou prairies, et une modification de l'occupation du sol (plantation sylvicole).

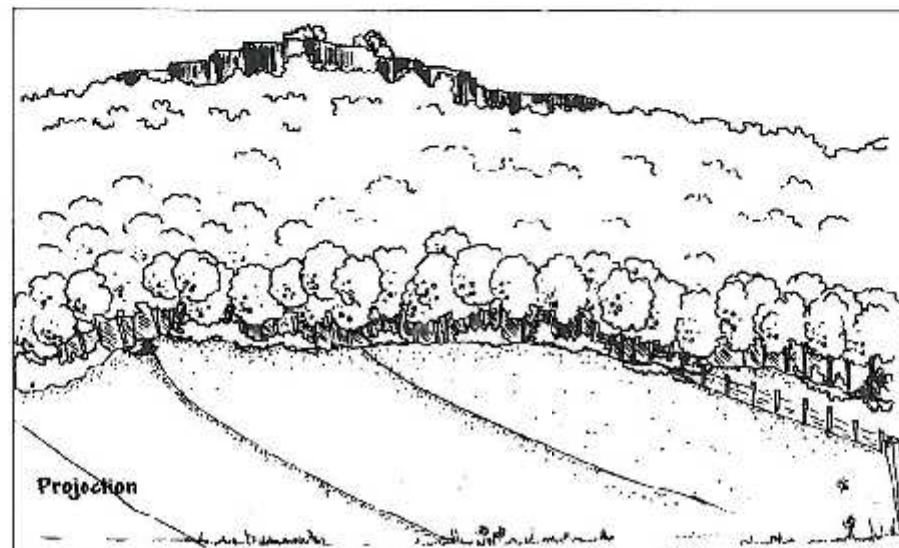
La lisière est remplacée par une zone très élargie. Elle peut disparaître dans quelques cas, en limite de parcelles de résineux.



Le rôle écologique de la lisière forestière est indiscutable.

Du point de vue paysager, il convient de :

- restaurer les lisières en bordure de forêt.
- gérer les premières années la colonisation végétale, et favoriser l'installation des essences spontanées aux dépens des essences de lumières envahissantes (ronces).





plantation de conifères

ru pavé et
berme plantée de cèpées

cèpées



PRESCRIPTIONS : permettre une meilleure pénétration de la lumière en fond de vallon et rétablir les ambiances paysagères.

Restauration des prairies :

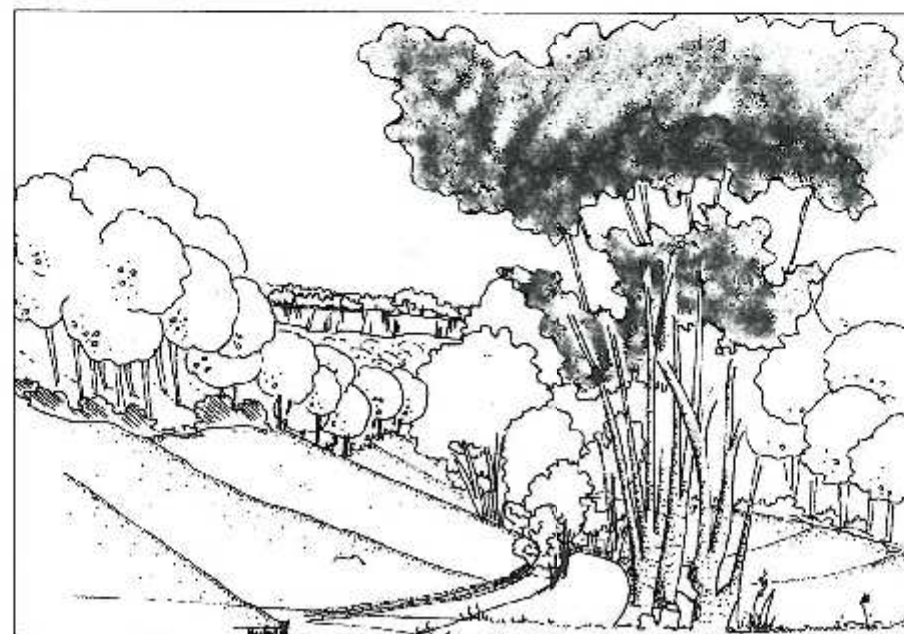
objectif : retrouver exclusivement des prairies en fond de vallon et en amorce de versant.

- La coupe des parcelles monospécifiques de résineux permet de retrouver une clairière. La netteté des profils est soulignée par les lisières franches en recul et l'enfilade des prairies.
- Les clôtures barbelées sont préconisées pour les pacages. Par leur effet de transparence, elles permettent d'accentuer la perspective sur l'amphithéâtre.
- Les prairies fauchées ne seront pas systématiquement clôturées.

Traitement des abords du ruisseau :

- Maintenir la végétation d'accompagnement du ruisseau au niveau de son talweg. Préserver un espace de transition en prairie entre la zone humide et la lisière. La continuité arborée nécessaire à la petite faune est cependant conservée ponctuellement et au fond du cirque.
- Préserver des arbres ou cèpées intéressants entre le chemin et les prairies sous forme de bouquets.
- Restaurer ponctuellement le muret épaulant la berge.

La ripisylve ou la frange arbustive accompagnant le ruisseau cloisonne ponctuellement l'espace : la perspective est maintenue par transparence.



5 AMPHITHEATRE - les falaises



Zone 1 : au dessus de la route du Mont

Dégagement des pieds de falaises



vue depuis le sentier de l'amphithéâtre

PRESCRIPTIONS : mettre en valeur le cirque rocheux du doigt de gant.

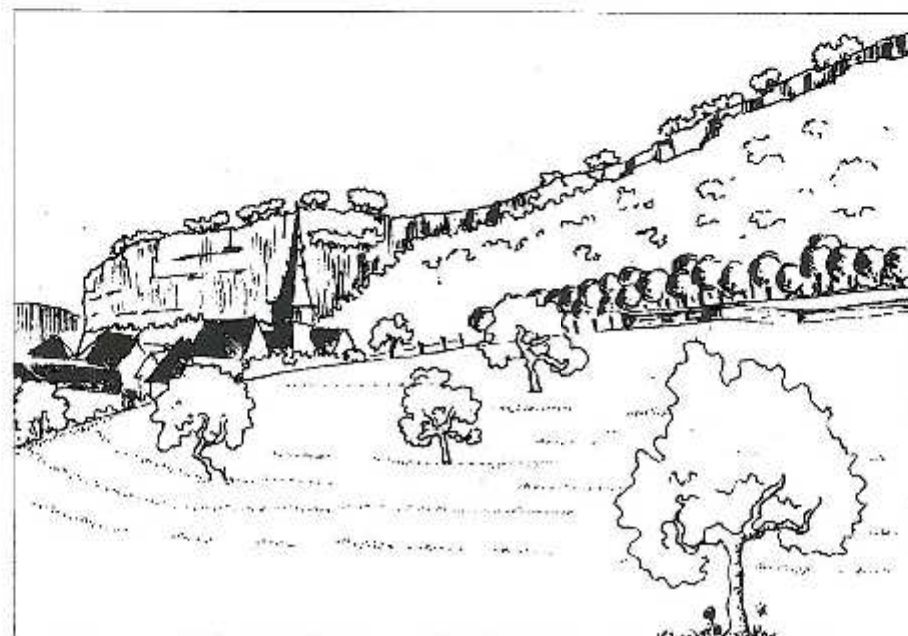
Principes :

- Intervention limitée au niveau de la zone d'éboulis, à la base des falaises.
- Coupe, débitage et évacuation du bois hors du site.

Certaines souches peuvent être conservées saillantes pour jouer un rôle de rétention des éboulis.

Zones d'intervention :

- au dessus de la route du Mont,
- le fond du cirque,
- l'éperon entre l'amphithéâtre et la vallée de Saint Aldegrin.



6 AMPHITHEATRE - les points noirs paysagers



Quelques points noirs paysagers témoignent d'un manque de soin.

Un sentier de promenade destiné aux visiteurs du bourg est envisagé dans le doigt de gant. Des prescriptions paysagères ont été formulées de façon à revaloriser le site.

Le projet est ambitieux. Il ne doit cependant pas être dévalorisé par des éléments ponctuels qui donneraient au site une image négligée.

1-2. Véhicules immobilisés servant d'abri. Leur impact est très négatif dans l'amphithéâtre.

Il serait souhaitable de les évacuer hors du site.

Une réflexion doit être engagée en terme de bâtiments et d'annexes agricoles. Il est nécessaire d'estimer l'impact de tout projet même de faible dimension : traitement architectural, implantation, mesures d'accompagnement...

3. Encore une camionnette, partiellement cachée par le tas de bois!



4. La bâche doit être remplacée par une autre de couleur sombre, ayant moins d'impact visuel.



5. Espace à nettoyer : il se situe à proximité immédiate du sentier envisagé.



6. A l'entrée du vallon, en quittant Ville-neuve, les abords des bâtiments déprécient considérablement le départ du sentier.

Propriétés privées : Interventions dans le cadre d'un traitement qualitatif global.



133. La vallée de SAINT ALDEGRIN : Un parti à définir.

L'ouverture totale de la vallée semble difficile pour des raisons économiques et écologiques.

Au niveau économique, il est nécessaire de faire des choix et d'établir des priorités en terme de restauration et de reconquête du paysage.

Scénario 1 : un territoire d'observation de la dynamique écologique.

En terme écologique, cette vallée peut constituer une zone d'observation privilégiée de la faune et de la flore, dans le respect des préconisations de Natura 2000.

Les interventions seraient limitées voire inexistantes pour permettre l'expression d'un nouvel équilibre écologique.

La fermeture complète de la vallée de Saint Aldegrin va entraîner un appauvrissement de la qualité paysagère par la perte de ses motifs essentiels aux dépens d'une seule unité forestière.

Dans ce cas, il faut clairement retenir le parti naturaliste et envisager la modification (radicalisation) du paysage au profit d'une image nouvelle et résultant de ces choix.

Les limites en terme de logique paysagère : le paysage doit-il se définir par rapport à une entité visible ou par rapport à un territoire ?

Dans le premier cas, on considère les vallons digités de la reculée comme autant d'entités paysagères, ce qui pourrait justifier d'une démarche différenciée en terme de paysage.

Dans le deuxième cas, la démarche paysagère concerne l'ensemble de la reculée: le raisonnement paysager doit être global et cohérent sur la totalité du site.

Scénario 2 : un état paysager intermédiaire.

... un compromis en terme d'écologie, satisfaisant du point de vue paysager.

Saint Aldegrin présente un intérêt certain au niveau paysager, reposant surtout sur la variété des différentes ambiances, ainsi que sur le relief singulier. Ces points ont été largement décrits dans le diagnostic.

Un état de compromis, c'est en quelque sorte, stabiliser le paysage existant, trouver un équilibre cohérent. Cette phase réversible, ne compromet pas une restauration ultérieure.

Le site peut être considéré comme une réserve paysagère, un état en suspens. A l'image d'un palimpseste, le site conservera jusqu'à un certain stade les qualités qui lui sont propres.

En effet, s'il n'est actuellement pas envisageable d'atteindre un état de référence optimum, il semble pourtant nécessaire de le maintenir à



un stade intermédiaire, respectant la dynamique du site et restaurant certaines aberrations paysagères ou écologiques. Une toilette en quelque sorte!

Principe proposé :

Ouverture localisée de la vallée avec un système de clairière : on reconnaît la notion de FORET comme l'état légitime de Saint Aldegrin.

Prescriptions paysagères :

Certaines sections de la vallée sont complètement fermées, et seront maintenues dans cet état.

Sur les autres séquences :

1. entrée de la vallée

- Parcelle de conifères s'étendant sur les bords de la Seille. Leur disparition permettrait de créer une fenêtre et de valoriser la perspective depuis Ville-neuve sur la jonction entre Saint Aldegrin et la vallée du Dard.
- Création de fenêtres ponctuelles : gestion de la végétation des versants : conservation des arbres en premier plan et en arrière plan. Elimination ponctuelle de quelques arbres intermédiaires.
- Evacuation d'un stock de gravats : il est situé au niveau de la sortie du cheminement des *boràs de Seille*.

2. Séquence centrale

- Dans les clairières : restauration des prairies. Des prairies de fauche peuvent être préconisées pour garantir une diversité floristique.
- Gestion des haies : ponctuation d'arbres mais rabattage régulier du cordon arbustif.
- Restauration jusqu'en limite de lisière forestière véritable.
- Ripisylve : conservation de la frange arborée en respectant une différenciation avec les haies pour permettre une lisibilité.
- Restauration du bief

3. Au niveau de l'éperon rocheux

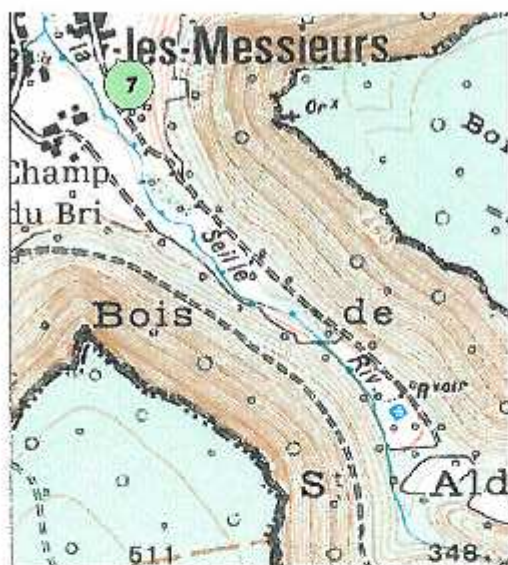
- Restauration de la prairie au pied de l'éperon. Amorce de versant. Intervention sur les peuplements n'appartenant pas à la logique paysagère ou forestière du site : peupleraie et futaie de conifères
- Petit ponceau à restaurer
- Préservation en l'état de la source de la Seille.

Scénario 3 : un état paysager de référence optimum

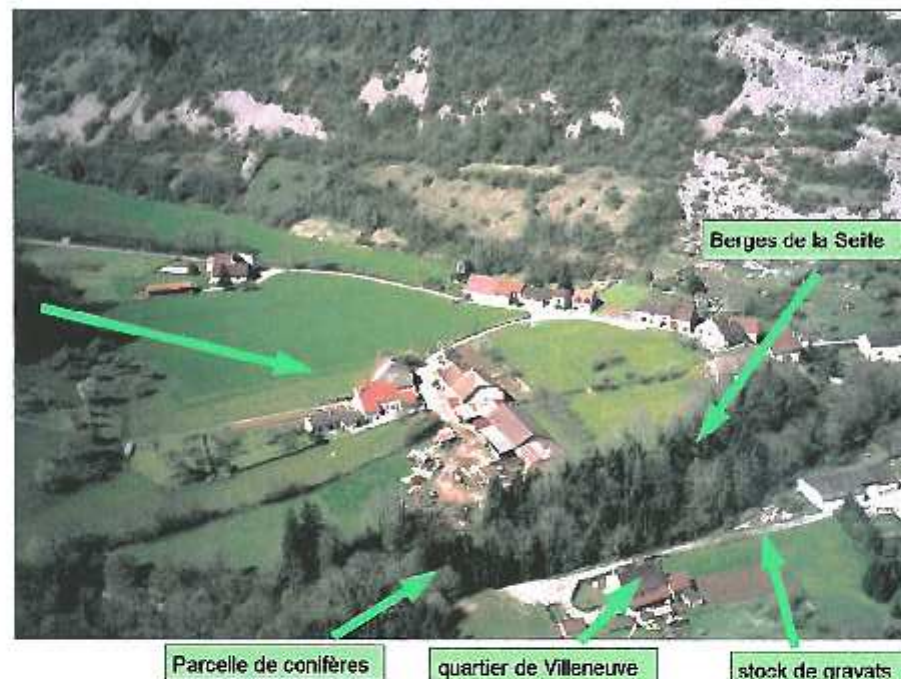
Un troisième scénario peut être envisagé. Il ne sera pas développé dans cette étude : l'objectif serait de restaurer un état paysager de référence idéal avec une réhabilitation complète du fond de vallée en prairies, la restauration du maillage arboré et arbustif, et la valorisation des éléments remarquables du site.

7

SAINT ALDEGRIN - Après Villeneuve



quartier du Champs du Bri



Parcelle de conifères

quartier de Villeneuve

stock de gravats

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Suppression du cordon de résineux le long de la Seille et en contrebas de la dernière maison du quartier de Villeneuve.

Evacuation du stock de gravats : débouché du *sentier des Bords de Seille*.

Cette intervention a pour but de modifier les caractéristiques paysagères et visuelles du site, et de permettre une ouverture vers la vallée du Dard.

IMPACT ESTIME

- Création d'une perspective sur l'amorce de la vallée du Dard et sur sa jonction avec Saint-Aldegrin depuis le banc de Villeneuve et l'amphithéâtre.
- Restauration d'un cadre plus agréable des bords de Seille qui bénéficiera d'un meilleur ensoleillement.
- Restauration de la ripisylve : cortège végétal mieux adapté aux berges (rôle mécanique et de rétention des terres).
- Revalorisation du point de jonction de la Seille et du Dard

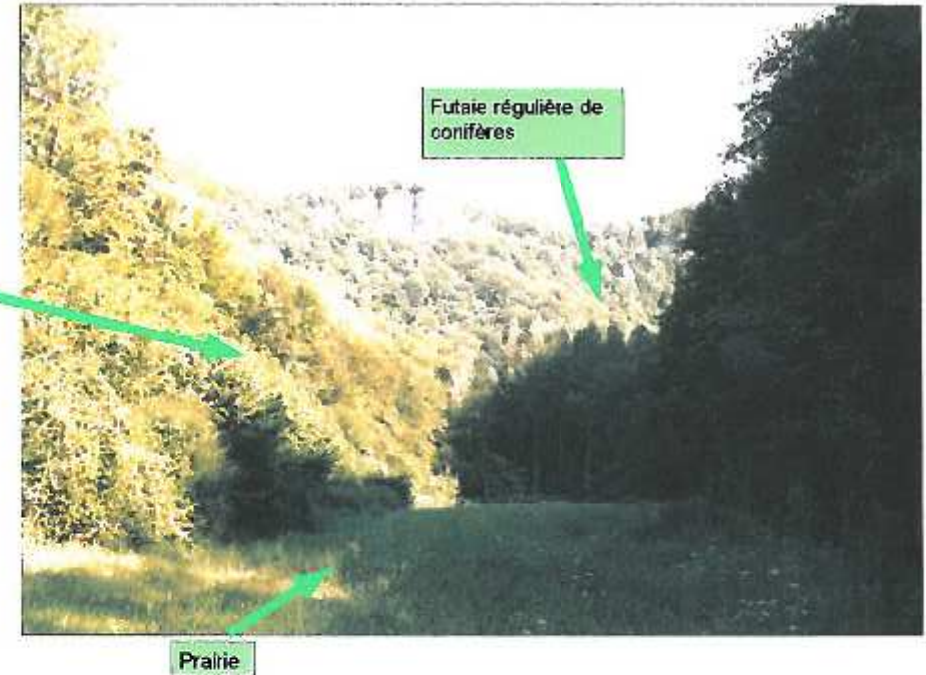
La problématique : Point noir paysager et impact secondaire

Actuellement masquée par les plantations hautes de conifères, la vue sur les arrières du quartier du Champs du Bri, dans l'état actuel, risque de pénaliser le panorama :
Les abords de l'exploitation ne sont pas suffisamment bien soignés pour envisager une intervention permettant une vue plongeante sur ce site.

- Dans un premier temps : encourager le traitement qualitatif de la cour de l'exploitation.
- Intervention paysagère dans un second temps.

Cet exemple montre bien à quel point le paysage global et la perception d'ensemble d'un site dépendent de la qualité de traitement et de soins apportés par chaque habitant.

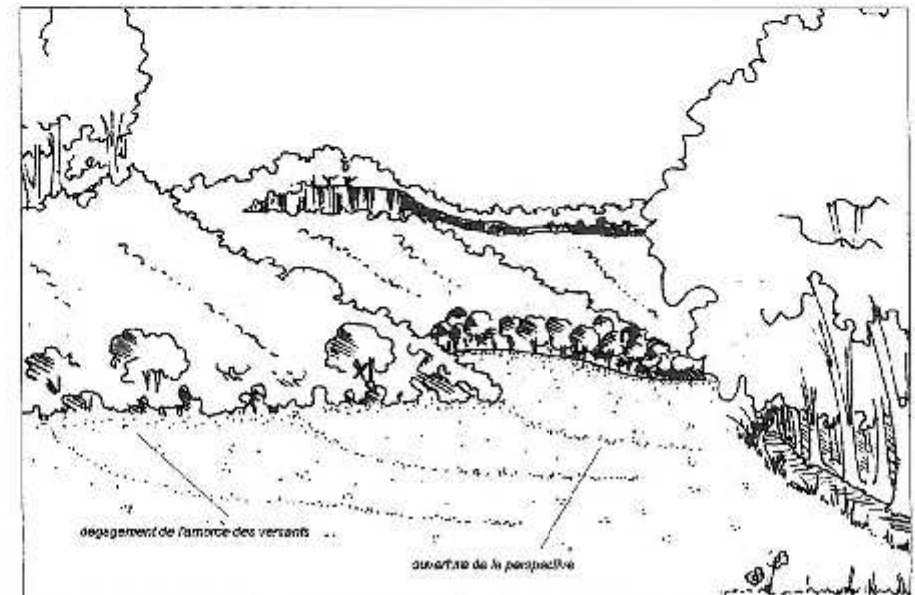
Le paysage est une préoccupation de la collectivité et de chacun.



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

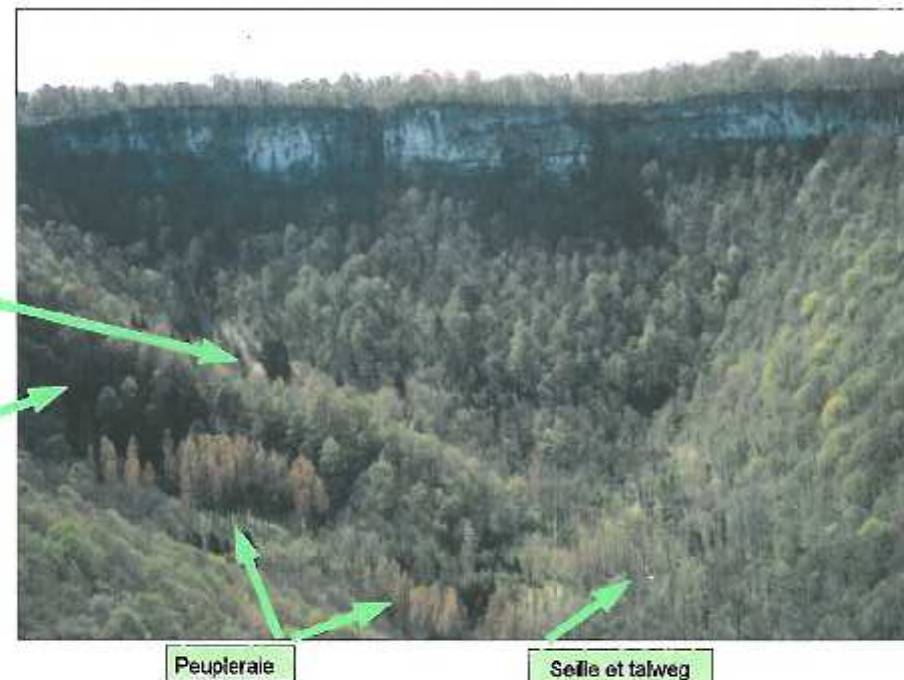
- Suppression de la futaie de conifères et ouverture de la perspective. Les coupes doivent concerner principalement les essences «étrangères» au site : conifères (altitude inférieure à 350 mètres!) ou peupliers ; les plantations alignées et organisées artificialisent un site caractérisé par les volumes harmonieux et des lignes souples.
- Les lisières doivent être «redessinées» pour ne pas créer à nouveau de rupture visuelle.
- Dégagement des amorces de versants pour souligner le talweg.
- Maintien de la végétation périphérique pour conserver la notion de clairière.

Ces interventions ont pour objectif de préserver les caractéristiques écologiques du site : forêt, lisière, ripisylve tout en valorisant un relief singulier.



9

SAINT ALDEGRIN - L'éperon



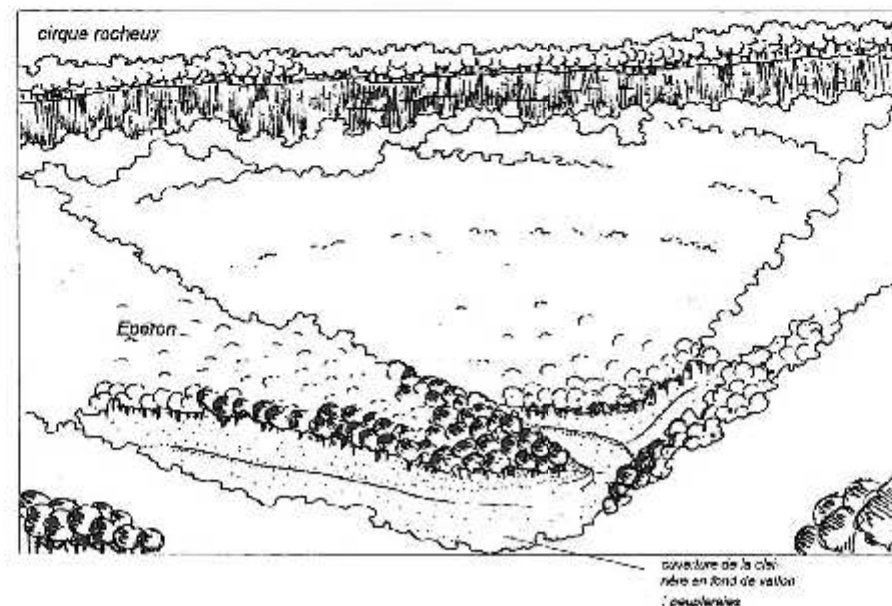
PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

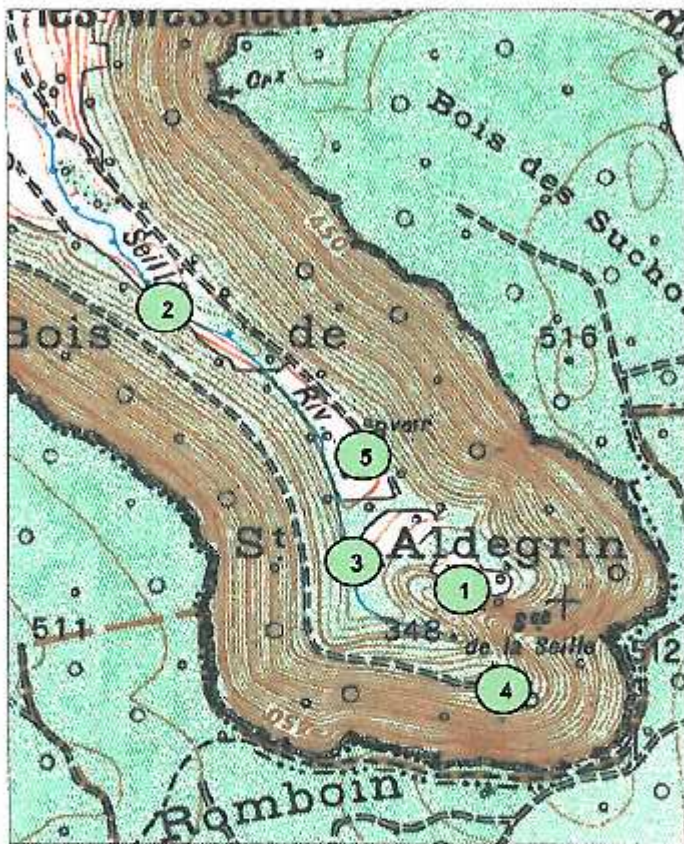
Suppression de la futaie de conifères et des peupleraies sous réserve de ne pas créer de «dent creuse» ou d'impression en «timbre poste».

Les peuplements adjacents pourront être affectés afin d'éviter des limites trop franches et une géométrie trop rigide des «vides».

Ce sont avant tout les lisières qui dessinent la clairière. Elles doivent être «redessinées» pour empêcher toute rupture visuelle. Leur forme doit suivre les courbes de niveaux, en amont de versant.

Mise en valeur de l'éperon et de la Seille





La vallée de Saint Aldegrin est caractérisée par certains motifs singuliers ou intéressants ; l'éperon, le bief (alimentant un moulin implanté en contre-bas à la jonction de la Seille et du Dard)...

Les particularités biologiques du site méritent également d'être mentionnées dans ce document. L'étude menée dans le cadre de Natura 2000 contribuera à émettre des préconisations adaptées pour leur préservation.

Les choix en matière de paysage ne sont pas antagonistes.

Ils contribuent même par la création de différents milieux à la diversité floristique de la vallée.

2. Bief et retenue d'eau. Défrichage de l'ouvrage et des abords. Le fonctionnement hydraulique pourra être restauré, le cas échéant.

3. Passage au dessus de la Seille. Le pontceau devra être remplacé par un autre de même facture, en bois traité à cœur. Si les conditions de sécurité le permettent, il serait souhaitable de ne pas installer de garde-corps ; impact moindre.

4. Pelouse sur un replat intermédiaire

5. Station de Berce du Caucase, dans la clairière (au niveau du réservoir)



1. Eperon de Saint Aldegrin : un relief surprenant.

134. La vallée du Dard

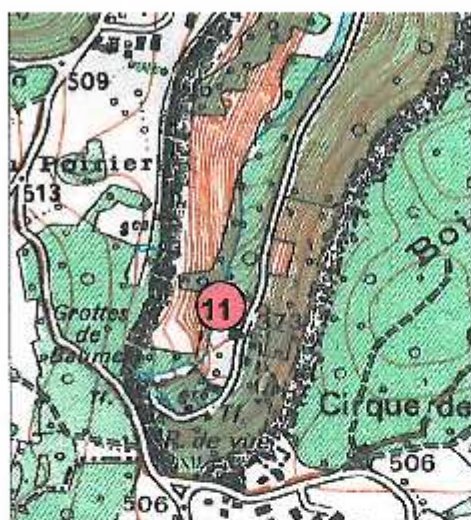
La vallée du Dard est la plus fréquentée. Elle est traversée par la route menant aux Grottes.

Les enjeux de reconquête paysagère concernent autant le site touristique que la vallée.

Les principes d'intervention reposent sur le respect d'un équilibre existant : les versants boisés seront préservés, comme les prairies et les haies... Des interventions ponctuelles auront pour objectif de restaurer ponctuellement des dysfonctionnements en terme de paysage ou de fonctionnement.



11 VALLEE DU DARD - Principes généraux



Gestion des haies et de la ripisylve

Point noir paysager : réseau aérien parcourant le linéaire de la vallée

Bosquet à éliminer partiellement



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Reconquête paysagère de la vallée du Dard avec une restauration des motifs paysagers légitimes.

Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée. Valorisation du sentier du Dard.

Reconquête :

- Rétablissement des prairies en fond de vallée et en amorce de versant.
- Restauration des haies par entretien manuel : rabattage en hauteur de la strate arbustive, conservation de quelques hauts jets, réduction de la largeur des haies et restauration progressive de leur volume initial. L'émondage des arbres des haies est autorisé.

Ponctuellement, les haies pourront être remplacées par des clôtures barbelées. Une autorisation préalable devra cependant être faite. Un schéma global pourrait être proposé aux propriétaires pour définir le maillage minimum à préserver.

Valorisation paysagère :

- Réseaux aériens : enfouissement des réseaux ou modification de desserte.

Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Préservation des versants en l'état
- Gestion raisonnée de la ripisylve

Carte postale ancienne colorisée - Vallée du Dard depuis le belvédère de Crancot - Début XX^e siècle
les versants et le fond de vallée sont largement dénudés



12 VALLEE DU DARD - Bosquet de fond de vallée



Seconde cascade
dissimulée par la
végétation

Berge Est : bosquet
à conserver

Sentier du Dard menant du site
des Grottes au bourg de Baume
les Messieurs



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Reconquête paysagère de la vallée du Dard avec restauration des motifs paysagers légitimes.
Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée. Valorisation du sentier du Dard.

Reconquête :

- Rétablissement des prairies en fond de vallée sur la rive Ouest du Dard et en amorce de versant.
- Suppression du taillis. Maintien ponctuel d'une couverture arbustive ou de cépées intéressantes.
- Conservation de trois motifs principaux : la forêt, la prairie et les franges arborées.

Valorisation paysagère :

- Dégagement des pieds de falaises pour réaffirmer le cirque rocheux.
- Suppression ponctuelle d'éléments ou d'obstacles visuels sans justification sur le lieu.

Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Le bosquet installé sur la berge Est du Dard est préservé : il dissimule actuellement le site de l'ancienne décharge de gravats. La restauration de ce site par revégétalisation sera progressive. Le bosquet constituera un écran efficace.

La cascade est dégagée et mise en valeur

L'amorce du versant est débroussaillée et la rivière est redessinée



EN DIRECTION DE LA COUR FROIDE



1 accès au Grand Jardin et au sentier des bords de Seille



2 au bord du mur de soutènement



3 passage dans des propriétés privées



4 derrière la mairie



5 accès à côté de la mairie, après le pas d'âne



6 possibilité d'ouvrir ce passage appartenant à la mairie



7 accès depuis la rue de la Seille, en bon état



8 le pont permet d'accéder de l'autre côté



9 cheminement existant



10 supprimer le herbé



11 défricher et créer le sentier



12 création d'un parc de stationnement ce complément restant entierbé
possibilité d'emprunter le sentier des bords de Seille pour rejoindre le centre - durée du parcours 10 mn



13 parc de stationnement de la Touze
les rondins sont abaissés pour contraindre les pare-chocs mais créer un impact visuel moindre



14 tracer le passage



15 le passage est large et suffisant

135. La vallée de LONGE BIEF : revalorisation

C'est une vallée en impasse, façonnée par les combes et le ruisseau du Longe Bief. Liée à la reculée elle peut être considérée comme un doigt de gant inachevé.

L'occupation du sol est destinée principalement à la prairie. Les terres sont réputées de bonne qualité. A l'entrée, quelques vignes annoncent les vignobles de la vallée de la Seille.

Dynamique paysagère de la vallée / au paysage de référence :

- ponctuation de parcelles en friches,
- «extensions» des bosquets : enrichissement à partir des lisières et des parcelles adjacentes.
- «tentatives» de sylviculture,
- implantation de vignobles sur les parcelles hautes et exposées,
- quelques parcelles de petites dimensions ont un impact particulier sur l'ensemble : impression en « timbre poste » et dénotent dans un environnement de grand parcellaire,
- ponctuation des pâturages par des arbres isolés qui constituent le reliquat de haies mitoyennes.

La vallée n'est pas remembrée.

Prescriptions paysagères :

- Valorisation : occupation du sol à interdire : sylviculture
- Encourager des pratiques culturales respectueuses du relief : pâturage. Les vignes sont tolérées en amorce de la vallée (elles sont soumises par ailleurs à leur propre réglementation).
- Encourager l'entretien des haies.
- Motifs paysagers à sauvegarder : les clôtures en dalles levées et les murets de soutènement.
- Remise en eau de la Fontaine des Nœuds.



136. L'éperon barré de SERMU

Le patrimoine particulier que représentent les vestiges des remparts ayant fait de Sermu une place forte s'appuie sur des frontières naturelles.

Les murgers sont des motifs caractéristiques des plateaux et rattachent par ce fait le plateau de Sermu à celui de Granges sur Baume. Les murets sont cependant en mauvais état. Beaucoup ont été renversés ou sont dans un tel état de délabrement qu'ils ressemblent plus à un amas de cailloux qu'à une structure édifiée.

Un principal propriétaire et exploitant habite Sermu. Le remembrement a été effectué.

Intérêts :

- Vestiges des remparts,
- Murgers et cabordes, trois (dont une enterrée) ont été recensés dans le diagnostic.
- Plateau «miniature» permet de comprendre le fonctionnement et la relation avec la reculée : polyculture, «greniers», position sentinelle par rapport au bourg de Baume les Messieurs.

Principes paysagers

- Type de polyculture existant à conserver
- Bosquets à préserver
- Murgers et cabordes :
 - les cabordes doivent être protégées. Elles devront être partiellement restaurées.
 - Les murgers devront faire l'objet d'un inventaire : état des lieux, proposition de tramage (murets constituant un maillage, méritant d'être préservés pour la cohérence du système) et actions de préservation et restauration. La trame correspondant à une logique paysagère et permettant la culture mécanisée des terrains sera protégée en priorité. Il serait même souhaitable que les murets correspondant à cette trame soient remontés. Le parcellaire pourra également être agrandi dans d'autres cas si cela correspond aux vœux des propriétaires.
- Belvédère : panorama et perspective intéressante sur l'abbaye. Il est à aménager.

CONCLUSION de L'ETAT PAYSAGER DE REFERENCE

Dans la perspective de la reconquête paysagère, les actions localisées n'ont d'efficacité que dans un cadre d'intervention global.

Il est important également de ne pas confondre les **intentions** et les **moyens**. En effet, si le plan de gestion détermine CE qu'il faut faire, il ne détermine pas COMMENT le faire. Cette réflexion devra se faire dans un second temps, en étroite concertation avec les propriétaires et l'ensemble des acteurs et partenaires locaux concernés pour définir les procédés à mettre en œuvre.

Les moyens choisis devront respecter les principes forts de propriété foncière. Le contexte particulier d'attachement des propriétaires à leur territoire doit même servir à atteindre un niveau de qualité dans les interventions paysagères.

Le remembrement, par exemple, ne se justifie que pour résoudre des problèmes d'exploitation.

D'autres moyens peuvent être envisagés. Une association foncière pastorale permettrait par exemple à chaque propriétaire de conserver ses terres, tout en participant à une valorisation collective...

Si l'installation d'un exploitant est projetée, elle devra se conduire avec une réflexion globale sur les atouts mais également sur les impacts estimés de cette activité. En effet, l'implantation de bâtiments agricoles devra se faire préférentiellement dans le bâti existant, ou à défaut, dans les quartiers. La solution la plus souhaitable serait cependant hors de la reculée. L'impact devra dans tous les cas être estimé, en s'affranchissant dans un premier temps des considérations économiques.

La qualité paysagère du site implique des moyens à la hauteur.

S'attacher au patrimoine paysager du site ce n'est pas seulement rechercher une légitimité dans son passé, c'est avant tout «projeter le paysage (et l'environnement) dans son avenir». La reconquête paysagère s'attache sur les motifs récurrents du paysage. Elle définit également les priorités d'interventions, en tenant compte des contraintes et du contexte social et économique du milieu.

L'enjeu va au delà d'une *protection* du patrimoine, il ambitionne sa *survie*, c'est à dire une pérennité des caractéristiques du site avec les adaptations nécessaires.

La reconquête paysagère est un projet ambitieux, qui s'attache au **paysage quotidien d'un site d'exception**. C'est l'ensemble des actions envisagées parfois modestes, ou plus importantes, qui est exemplaire.

II - URBANISME ET ARCHITECTURE

De manière générale, l'ensemble des idées énoncées dans le document sont des propositions qui se veulent progressives mais non directives et figées. Elles seront vérifiées, prendront en compte les impératifs de chacun et respecteront la propriété privée.

21. Plan de circulation

211. Élaboration d'un plan de circulation par périodes (cf. plan)

C'est durant l'été que Baume les Messieurs reçoit le plus de visiteurs.

Arrivés dans le centre du bourg, en provenance de Voiteur ou de Crançot, les automobilistes cherchent à se garer. Ils empruntent alors, l'itinéraire leur paraissant le plus évident, c'est-à-dire la rue longeant l'abbaye.

Parfois, les véhicules engorgent le quartier, et s'installent même sur la place Guillaume de Poupet.

Les nuisances engendrées par les effluves des gaz d'échappements polluants et les croisements incessants, dérangent la promenade des visiteurs et la quiétude des consommateurs attablés aux terrasses des restaurants.

Il faut trouver des solutions capables de résoudre ces gênes, tout en s'adaptant à la vie des habitants de la commune et à leurs habitudes.

Le quartier de l'abbaye est légèrement à l'écart des habitations. La rue longeant la place Guillaume de Poupet n'est pas le seul accès pour se rendre à Villeneuve, au Fravoz Gip Faucher, au Champ du Bri ou aux grottes, secteurs situés au sud de l'abbaye. Partant de ces constats, on pourrait envisager que les véhicules empruntent uniquement le chemin de la Dîme pour s'y rendre. Une zone piétonne pourrait alors être proposée en été, dans le secteur de l'abbaye, le plus fréquenté par les touristes.

Les véhicules, orientés dès l'entrée dans la commune, à la hauteur de l'église Saint Jean, vers le pont classé menant au chemin de la Dîme, s'engageraient vers les divers parcs de stationnement proposés. Le parking de la Toupe n'est qu'à dix minutes du centre du bourg, et des parcours piétons peuvent être aménagés. Ils permettront une nouvelle approche, riche de panoramas, mêlant éléments naturels, couleurs, volumes, mouvements et sonorités. Il sera toujours possible d'accéder au parking de l'abbaye qui pourra d'ailleurs s'agrandir les jours de forte affluence.

Des plots empêcheront l'accès à la zone rendue piétonne, au niveau de la fontaine située dans l'angle, ainsi qu'à partir du parking de l'abbaye. Cette mesure permettra de supprimer les panneaux peu dissuasifs, interdisant le

aménagement du belvédère



état actuel



état projeté

stationnement sur la place, ainsi que les chaînes nouvellement posées. Les véhicules n'envahiront plus cet espace, restitué à sa fonction première de "Parvis d'Entrée de l'Abbaye".

Une "dépose minute" sera aménagée devant la librairie, pour permettre aux voitures ou aux bus de déposer les personnes à mobilité réduite.

Les escaliers en pierre de la fontaine seront prolongés dans le virage actuellement difficilement praticable, pour empêcher les véhicules d'y passer ; cette mesure permettra également de modifier esthétiquement l'aspect de cette zone peu cohérente. Elle prendra cependant en compte les observations de la SDAP 39 qui avait écarté cette disposition au moment de la réalisation de l'aménagement des abords de la fontaine, les véhicules lourds devant pouvoir continuer à tourner sans avoir à faire le tour par la Peyrouse - Cour Froide.

La rue située entre la place et le mur de pierre donnant sur le Grand Jardin, désormais interdite aux voitures et aux cars, pourrait prendre l'aspect d'un béton désactivé stabilisé, identique à celui de la place, pour créer une unité entre les espaces. Les différents niveaux existants entre la place et la voie seront maintenus ; ils hiérarchisent de manière cohérente deux secteurs. Les promeneurs pourront enfin, profiter en toute quiétude des fabuleux panoramas situés en contrebas : le Grand Jardin réaménagé, l'îlot de constructions avec toitures en laves, les jardins en terrasses, les bords de Seille, les falaises... Les restaurants profiteront de plus d'aisance pour leurs terrasses. Celles-ci devront cependant répondre à des critères de qualité concernant le choix de leur mobilier (pas de parasols publicitaires et de mobilier en plastique identique à celui actuellement présent).

Devant le café de l'abbaye, le revêtement de la chaussée nouvellement refait, pourrait être prolongé sur la petite zone de stationnement présente, belvédère sur le quartier Fravoz Gip Bega et le Grand Jardin.

On constate, en voyant les photos de la page précédente, que le bâtiment du restaurant le Grand Jardin est implanté directement dans la perspective de

fontaine située dans le virage



état actuel de la fontaine située dans le virage



état projeté

l'éperon rocheux.

Le bâtiment de l'actuel restaurant est présent depuis la fondation de l'Abbaye, qui n'était pas destinée à être traversée, le parvis actuel était bâti sur tout son côté Nord, la rue descendant vers Villeneuve étant postérieure à la période révolutionnaire ; cet espace était une basse-cour, sans fonction d'agrément (explication donnée par Monsieur Jean, Architecte des Bâtiments de France).

Les habitants de l'abbaye n'auront accès aux cours de l'abbaye, qu'à des heures précises, pour permettre les livraisons (ex : 7 heures - 10 heures), comme c'est le cas dans beaucoup d'autres lieux prestigieux. Durant la période hivernale, la circulation sera à nouveau libre, sauf si les habitants de la commune décident de conserver l'habitude estivale.

212. Orientation de la circulation (cf. plan)

- En provenant de Voiteur, à l'entrée du bourg devant l'église Saint Jean, un panneau de signalisation indiquera la direction à prendre pour se diriger au centre de la commune ou vers les grottes.
- Dans le centre, à la hauteur de la fontaine, les automobilistes descendant la route du Mont seront guidés par la signalétique vers les différents parcs de stationnement.

Ces deux voies se rencontrent, à la hauteur du pont classé sur la Seille ; après l'avoir traversé, la route longe alors la Seille en proposant de part et d'autre des emplacements aux différents véhicules (bus, camping cars, voitures).

213. Stationnement (cf. plan)

De manière générale, les parcs de stationnement ont été étudiés afin de s'intégrer parfaitement au site et créer le minimum d'impact. Ils sont là pour répondre à des demandes ponctuelles, et leur aspect végétalisé ne s'apparente pas à des espaces "construits" trop visibles d'aires de stationnement classiques.

- Le parking de l'abbaye peut s'élargir, les jours de forte fréquentation, grâce au verger voisin qui restera néanmoins enherbé. Son revêtement actuel nécessiterait un décapage sur une vingtaine de centimètres environ. Ceci lui permettrait de se rapprocher du niveau du terrain voisin, actuellement plus bas, mais également



extension possible du parc de stationnement de l'abbaye



parc de stationnement enherbé pour les bus

de remédier à la perception de sa matière, trop visible depuis les belvédères situés sur les falaises. Un aspect de grave stabilisé dans les tons ocre-roux serait plus adapté. Une ouverture non perceptible depuis la rue, est à créer dans le mur de pierre délimitant les deux propriétés, ainsi qu'une légère rampe pour joindre les deux niveaux.

- Un parc de stationnement réservé aux bus, précède celui de la Toupe de l'autre côté de la rue. C'est un terrain simplement défriché, qui conserve son aspect naturel.

Depuis le parking de la Toupe déjà existant, le piéton est seulement à dix minutes de l'abbaye ; il a en outre la possibilité d'emprunter le sentier des bords de Seille, largement sécurisant, qui permet une perception plus progressive et plus complète de la commune et une découverte des points de vues sur l'îlot de toitures en laves, les bâtisses en pierre avec leurs jardins en terrasses, les murs de soutènement du Grand Jardin, le Four Banal, les ponts, et l'abbaye.



1 Mont du Chat



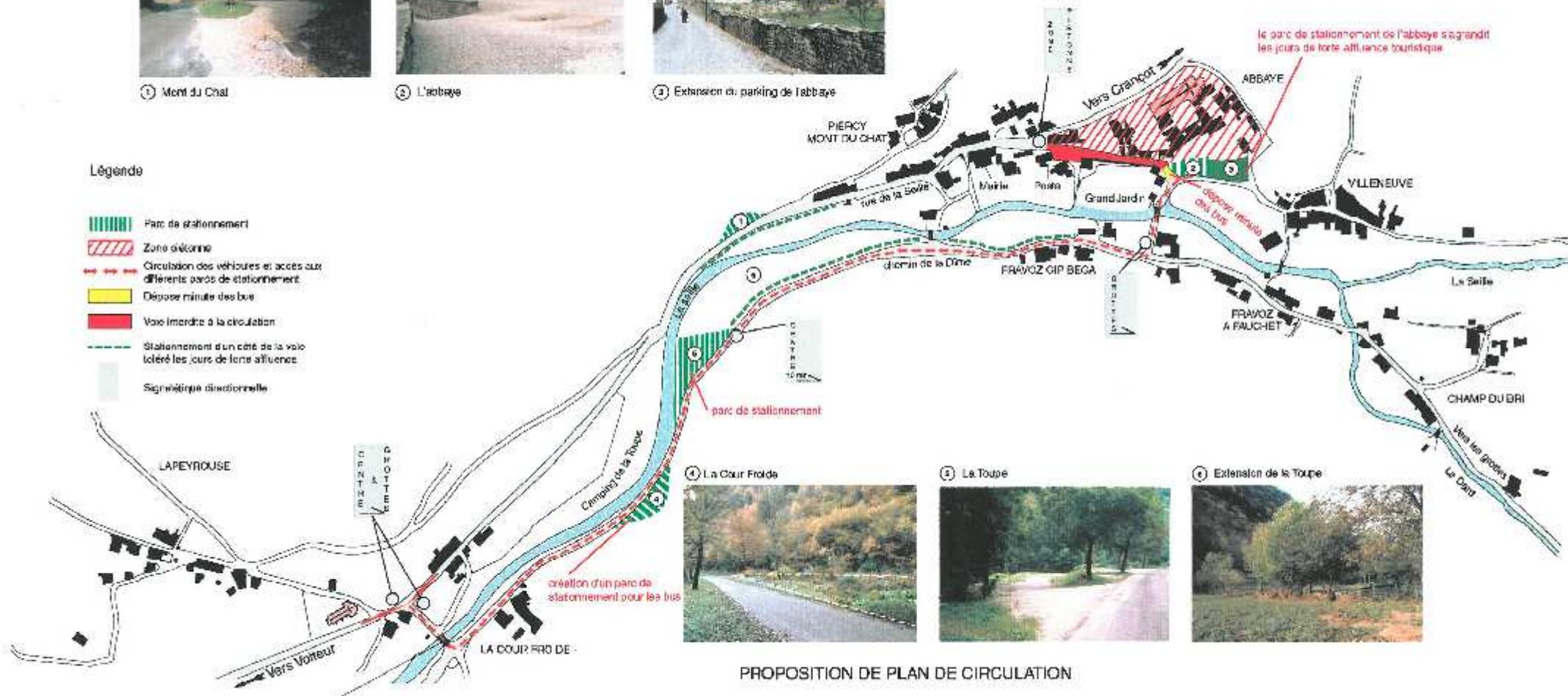
2 L'abbaye



3 Extension du parking de l'abbaye

Légende

-  Parc de stationnement
-  Zone déconseillée
-  Circulation des véhicules et accès aux différents parcs de stationnement
-  Déposer minute des bus
-  Voie interdite à la circulation
-  Stationnement d'un côté de la voie toléré les jours de forte affluence
-  Signalétique directionnelle



4 La Cour Froide



5 La Toupe



6 Extension de la Toupe

PROPOSITION DE PLAN DE CIRCULATION

Le parc de stationnement de l'abbaye s'agrandit les jours de forte affluence touristique

création d'un parc de stationnement pour les bus

22. LE RESEAU VIAIRE

221. Traitement des abords routiers

- Les abords routiers devront être enherbés.
- Les glissières de sécurité. Elles seront préférentiellement en bois. Il est souhaitable de retrouver une homogénéité de matériau sur le même itinéraire. Une minéralisation du sol sous les glissières sera tolérée pour en limiter l'entretien.
- La végétation arborée en bord de voirie sera conservée. Pour la route menant à Granges ou celle de la vallée du Dard, des effet de fenêtre seront ponctuellement créés en coupant quelques arbres en contrebas, dans le talus.
- *Route du Mont* : les arbres le long des itinéraires seront préservés. Aucune création de fenêtre ou de dégagement de la visibilité n'est envisagée, pour éviter le marquage trop important en versant. Les glissières métalliques de la partie supérieure pourront être déposées pour être remplacées par un modèle en bois.
- *Vallée du Dard* : la gestion de la végétation (élagage raisonné, ouverture ponctuelle) peut être envisagée pour permettre de découvrir la vallée depuis la route et pour privilégier un phénomène d'anticipation.
Un traitement particulier de la voirie est proposé sur le site des grottes. Il visera à modifier les caractéristiques routières du lieu pour restaurer une connotation plus piétonne : changement de revêtement et marquage des niveaux. L'impact du parc de stationnement sera réduit par un engazonnement partiel.
- *Route de la vallée du Longe Bief* : des travaux de stabilisation peuvent être nécessaires. Il serait souhaitable de restaurer les motifs existants : murets ou talus plantés en crête. Les talus devront être modelés en doucines et enherbés.

222. Calibrage des voiries et des ouvrages liés

- Les voiries devront conserver leur emprise actuelle. L'augmentation ponctuelle de la fréquentation ne justifie pas une emprise plus grande notamment sur la route du Mont. En effet, outre les conditions techniques défavorables (problèmes de stabilité des sols), la perception de l'itinéraire marque déjà le versant.
- Les ponts ne seront pas recalibrés. **Les usagers doivent s'adapter au site et non l'adapter.**

L'augmentation ponctuelle de la fréquentation ne doit pas servir d'argumentaire pour une éventuelle reprise de largeur de voirie ou d'ouvrage d'art. La reculée est une « impasse ». Elle doit conserver ses caractéristiques propres qui rendent l'itinéraire convivial et intimiste. Le site ne peut d'ailleurs pas supporter une sur-fréquentation. Le réseau viaire est donc un moyen de régulation naturel.

Il est préférable de développer d'autres moyens d'accès, notamment piétonniers, pour accéder à Baume les Messieurs depuis Granges avec le sentier des Moines (12 mn) ou aux Grottes (à partir des échelles de Crançot - 15 mn).



Marquage du versant par la route du Mont



Remplacement des glissières métalliques

23. Prescriptions urbaines : préservation de l'existant

231. En hameaux

Cette organisation linéaire par groupement d'habitations est caractéristique de la commune. Si l'on observe le plan napoléonien de 1815, on constate que le développement des constructions reste limité, grâce à la présence des éléments naturels tels que l'eau et les falaises. Ceci a permis aux jardins, prés et champs, de se développer en parfaite harmonie avec le relief environnant. Cet effet qualitatif d'habitat groupé est à préserver.

232. Des jardins en terrasses

Le cadre naturel confère aux jardins une implantation souvent latérale à l'habitation. Cette organisation génère des propriétés souvent plus longues que larges. Le promeneur peut ainsi admirer les espaces fleuris ou cultivés, juxtaposés. Le maintien de cette configuration ne sera possible qu'en limitant la construction de nouveaux bâtiments qui restreindrait et étouffierait ces entre-deux végétaux.

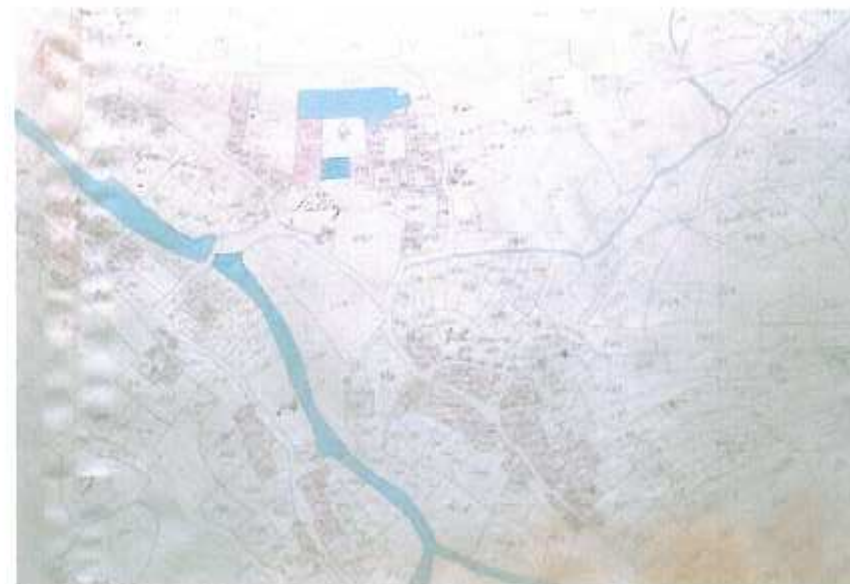
233. Des bords de Seille dégagés

Peu d'habitations sont construites le long de l'eau ; le lit de la Seille est ainsi bordé de larges vergers pâturés et de jardins ; cette bande végétale, très développée de part et d'autre de la rivière, doit être préservée ; c'est la "respiration verte" qui permet d'avoir d'aussi nombreux points de vue à divers endroits dans le bourg.

Des constructions éventuelles peuvent partiellement s'envisager à l'extérieur de la partie centrale du bourg, dans des quartiers moins sensibles (Lapeyrouse, Sermu).

234. Des petits passages

Ils foisonnent dans l'ensemble des quartiers et permettent une découverte "intime" de la commune. En développant les parcours piétons, et en enchaînant les liaisons en boucles, on contribuera à les mettre



plan napoléonien de 1815



bords de Seille